5 centimes

L'Ouest-Éclair
ET
L'ÉTOILE DE LA MER

QUOTIDIEN RÉGIONAL DE LA BRETAGNE & DE L'OUEST

Derniers Télégrammes de la Nuit

4e Année. N° 872

TÉLÉPHONE

5 centimes

Samedi
4 JANVIER 1902

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois	Trois Mois
DÉPARTEMENTS LIMITROPHES	20 f.	12 f.	6 f.
FINISTÈRE.	22	13	7
AUTRES DÉPARTEMENTS . .	24	14	7

ADMINISTRATION & RÉDACTION
RENNES, 4, Rue de La Chalotais, 4, RENNES

Pour éviter tout retard adresser *directement* à notre bureau central de Rennes toutes les communications urgentes.

Emmanuel DESGRÉES du LOU
Directeur politique

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

BUREAU SPÉCIAL
BREST - 4, Rue du Château 4 - BREST

On peut y adresser toutes les demandes d'abonnements et d'insertions concernant le Finistère.

TARIF DES INSERTIONS

ANNONCES. . . .	30	CENTIMES LA LIGNE
RÉCLAMES. . . .	50	— —
FAITS DIVERS . .	1 FRANC	—

ON TRAITE AUSSI A FORFAIT

Lire en 2e page les Nouvelles
de la DERNIÈRE HEURE

A propos d'une ferme laitière

Le commerce des produits fabriqués des laiteries étrangères nous a fait un tort considérable, en ce sens que nombre de nos grands débouchés, ceux de l'Angleterre surtout, se sont restreints. Ainsi nous n'avons pu profiter de l'accroissement même de la consommation publique. Nos importations de fromages, de beurres, de lait, atteignent au commerce spécial, c'est-à-dire concernant les marchandises livrées à la consommation, un chiffre colossal, presque 25 millions de kilogrammes, et nos exportations sont de plus en plus en moins-value. Cette situation, incontestablement grave, n'a pas manqué de solliciter l'attention des économistes et des agronomes.

L'agriculture a jusqu'ici, à quelques exceptions près, échappé à l'influence des capitaux, du capitalisme. Le crédit agricole, tel qu'il résulte des lois récentes, lesquelles nous paraissent trop refléter l'esprit coopératif, favorisera-t-il la large exploitation du sol et la grande industrie agricole ? Souhaitons-le. Tout de même, il serait utile que les capitaux vinssent enfin à la terre pour la mieux féconder. Comprend-on ce préjugé financier vraiment trop tenace, qui fait qu'on ne trouve des fonds en quantité que pour les mines — lunaires quelquefois, — les entreprises de travaux publics, les rentes d'Etat, les obligations des Villes, etc.. et qu'on n'en groupe que rarement, et péniblement, pour la mise en valeur de notre propre sol, pour les combinaisons fécondes basées sur la propriété terrienne ?

Mais croyez bien qu'avec un peu de patience, par une propagande bien comprise, on finira par dessiller les yeux des heureux mortels qui ont des coffres-forts bien garnis et qui souvent sont embarrassés pour trouver des placements avantageux, vraiment sûrs, non soumis aux aléas des crises financières et des fluctuations singulières de la spéculation internationale.

Voilà déjà longtemps que nous chantons cette antienne, qui contient, ne vous en déplaise, la vérité de demain.

Toutes ces réflexions nous sont inspirées par la lecture d'une excellente monographie que M. Ed. Robert consacra naguère à une ferme laitière située dans le Lauraguais, — pour être exact, à Castanet, près Toulouse. « Elle est, dit notre monographe, un frappant exemple de réussite dans de mauvaises conditions, que le propriétaire a corrigées très habilement pour faire de l'exploitation du lait une opération fort lucrative. » La ferme en question n'a que 42 hectares, dont 6 en vignes et 36 en cultures diverses pour l'alimentation des animaux... et des gens. La vacherie renferme une population de 40 à 45 vaches, moitié de race chwitz, moitié de race hollandaise ; elles rendent de 2,600 à 2,800 litres de lait en moyenne. Et comme à Toulouse et dans la région, le lait se vend de 22 à 23 centimes le litre, cela fait au total une jolie recette.

Le propriétaire pratique de façon intelligente l'élevage ; il conserve les génisses bien conformées et vend vite les autres jeunes à des cultivateurs ; les génisses conservées sont d'abord allaitées au biberon, puis on les nourrit avec des bouillies de maïs, de fèves, de seigle, d'orge et de lin et aussi, un peu plus tard, avec des fourrages et des tourteaux ; elles ne se trouvent pas du tout mal de cette alimentation, qui permet une grande économie de lait. Dès qu'elles sont saillies, à l'âge de 16 à 18 mois, elles vont prendre place à l'étable, laquelle est installée dans les meilleures conditions d'hygiène zootechnique.

En effet, l'étable est à deux rangées d'animaux, séparées par une allée de service surélevée ; tout le sol est bétonné, une rigole a été établie derrière les vaches pour recueillir les urines, qui vont se déverser dans la fosse à purin creusée à l'extérieur. Une crèche, surmontée d'un ratelier, est disposée le long des murs ; de plus, entre chaque vache, une cloison s'élève du fond de la crèche au sommet du ratelier pour former un compartiment spécial à chaque bête. On comprend que, par ce système, l'éleveur peut donner, si cela est utile, une alimentation particulière à chaque animal.

Nous n'insisterons pas autrement sur les menus détails de l'installation de cette vacherie modèle, d'où coule le nutritif liquide qui alimente les fils de Clémence Isaure. Notons cependant que dans l'allée centrale, un petit chemin de fer Decauville a été établi pour enlever promptement les litières... et le reste.

L'alimentation des vaches varie suivant les saisons, mais, chose à retenir, presque toutes les matières alimentaires sont fournies par les cultures environnantes. Il n'y a d'exception à faire que pour les tourteaux et quelques autres aliments secondaires. Ainsi le propriétaire a su faire une bonne application de ce principe d'économie rurale qui veut que les bêtes se nourrissent dans leur propre milieu, dans les terres qu'elles engraissent en majeure partie.

Ladite alimentation consiste d'abord, au commencement de mai, en trèfle incarnat ou vert puis fin juin et première quinzaine de juillet, en vesces et avoines ; en août, septembre et octobre, c'est le maïs en vert qui est utilisé ; ensuite on a recours aux ensilages de trèfle incarnat et de maïs fourrage, à la luzerne sèche. On arrive ainsi au printemps nouveau. Mais entre temps, et pour varier la nourriture, on distribue des feuilles de betteraves, des betteraves, des navets, des tourteaux, sans compter que les vaches ont toujours du fourrage à leur disposition.

Les tourteaux choisis de préférence sont ceux de coprah et de gluten de maïs bien mélangés ; ils sont donnés comme gourmandise dans de petits baquets.

Les litières sont fournies par les pailles récoltées dans les terrains de la ferme. Elles sont renouvelées une ou deux fois par jour, et chaque jour à l'enlèvement des litières usées, on répand du sulfate de fer (environ 100 grammes par animal) pour enlever les mauvaises odeurs. Faisant allusion aux observations plus oumoins sérieuses faites à propos de l'emploi du sulfate de fer comme désinfectant, M. Robert dit seulement ceci : « Cette suppression des odeurs, quelquefois très fortes, que répandent à la fois le fumier et les aliments distribués, surtout l'ensilage est absolument nécessaire, car on sait que le lait absorbe les odeurs ambiantes avec une remarquable facilité. C'est même à la suite d'une désagréable vérification de ce fait que M. Boi fut amené à employer le sulfate de fer : s'étant absenté quelques jours, alors qu'on distribuait de l'ensilage, — c'était pendant l'hiver, — un vacher peu soigneux avait laissé les seaux à traire dans l'étable. Les clients se plaignirent de l'odeur et même du goût du lait. Après quelques recherches, il fut reconnu que l'ensilage était le seul coupable : le lait s'était imprégné des odeurs répandues dans l'intérieur de la vacherie. Depuis lors, le sulfate de fer est employé et, dit M. Boi, « quand bien même son action sur le fumier serait plus nuisible encore qu'on ne le dit je n'en cesserai pas l'emploi, le lait ayant, pour moi, beaucoup plus d'importance que le fumier ». Evidemment, le raisonnement est fort juste. D'ailleurs, pour éviter plus facilement tout accident, M. Boi fait de l'ensilage doux, le plus doux possible, dont l'odeur n'a aucun des inconvénients de l'ensilage acide. »

Ce qui veut dire que la pratique journalière ne correspond pas, d'une façon précise, aux données des théoriciens de nos Ecoles. Souvent, très souvent même, nos Grands-Maîtres de l'Université agronomique, constituée par les Instituts et Stations, nous recommandent des choses qui s'évanouissent dès qu'on les touche !

A la Vacherie moderne de Castanet, on a bien fait assurément de ne pas s'arrêter aux prohibitions de l'enseignement officiel et de se conformer aux leçons de l'expérience et, par conséquent, d'adopter le désinfectant au sulfate de fer, puisqu'il a produit de bons effets.

Le fumier constitué par les litières est à son tour bien entretenu. Il repose sur des plateformes bétonnées, entourées d'une rigole qui reçoit les eaux d'égouttement ; c'est sous ces plateformes que se trouve la fosse à purin. Les tas de fumier sont arrosés chaque jour, afin d'éviter les déperditions d'azote. Il va sans dire que ce fumier, à raison de 40,000 kilogr. à l'hectare, sert à l'engraissement des terres de la ferme. L'engrais est complété, en temps opportun, par des superphosphates, du sulfate d'ammoniaque, du sulfate de soude, etc.

Et cette laiterie, dont l'organisation est à recommander, n'exige qu'une main-d'œuvre insignifiante : trois hommes et une femme. Ce maigre personnel fait tout le travail : préparation des aliments divers, coupe des fourrages, traite, enlèvement des litières, nettoyage des ustensiles, livraison du lait à Toulouse, etc. Le travail commence dès deux heures du matin ; vers les quatre heures, le lait est distribué ; il recommence à deux heures de l'après-midi et une nouvelle distribution est faite dans la ville des Capitouls, qui se trouve on ne peut mieux, paraît-il, de cet approvisionnement régulier.

Dans un second article, nous parlerons des cultures dont les produits entrent de façon exclusive dans l'alimentation rationnelle des vaches laitières de Castanet.

G. F.

Nos Dépêches

*(Service spécial de l'*Ouest-Eclair).

LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE

Une audience pontificale. — La situation des partis en France. L'œuvre des réactionnaires blâmée par Léon XIII.

Paris, 3 janvier.

On s'entretient beaucoup ici, dans le monde religieux, d'un article qui vient de paraître dans la *Quinzaine*, la revue catholique bien connue que dirige M. Georges Fonsegrive.

En voici le principal passage qui a trait aux rapports du Saint-Siège avec le gouvernement français et dans lequel la pensée de Léon XIII est une fois de plus affirmée avec une précision qui semble ne plus laisser de prise aux interprétations fantaisistes de certains journaux conservateurs :

Nos lecteurs savent sans doute que tout récemment Mgr Péchenard et Mgr Battifol ont été à Rome entretenir le Saint-Père et les Congrégations romaines des Universités catholiques dont ils sont les recteurs. A plusieurs reprises, nous savons que les deux prélats ont été reçus de la façon la plus paternellement affable par Léon XIII qui leur a marqué combien sa sollicitude et son intérêt sont éveillés sur les grandes œuvres qu'ils dirigent. Il ne nous appartient pas d'insister, ici, sur ce point. Mais il est un trait de ces entrevues que cette chronique peut et doit retenir. Il était inévitable que, dans les entretiens du Pape et des personnalités considérables comme les recteurs des Instituts catholiques de Paris et de Toulouse, il fût fait allusion à notre politique religieuse. Nous savons qu'à cet égard Léon XIII s'est montré douloureusement préoccupé, moins encore peut-être par les événements eux-mêmes que par la responsabilité qu'y ont encourue un certain nombre de catholiques. Il n'a pas dissimulé à son interlocuteur combien il avait lieu d'être mécontent de l'attitude de plusieurs qui, par leur façon maussade et dépitée de déférer à ses conseils ou par leur manière cauteleuse de les éluder en les invoquant, en ont compromis tous les effets.

Le Saint-Père ne doute pas que si ses directions eussent été accueillies et suivies avec la bonne foi et l'ardeur qu'elles méritaient, les bons effets qu'il en espérait se fussent réalisés, et que bien des maux eussent pu être évités. C'est l'acceptation sincère, loyale de la République que Léon XIII proposa, imposa aux catholiques en vue de leur rendre celle-ci habitable à tous les citoyens. On voit à quoi ont abouti les perfides réticences de réactionnaires impénitents. A accroître les entreprises sectaires et à jeter entre catholiques des ferments de division qui font, hélas! présager d'autres défaites. Voilà ce qui résulte des entretiens de Sa Sainteté avec Mgr Péchenard. Nous ne trahissons pas ici le secret des tristesses du Saint-Père ; nous savons qu'il a donné au recteur de l'Institut catholique de Paris mission de répéter ses paroles. Celui-ci en a déjà fait part publiquement à ses étudiants, et nous considérons comme un devoir de leur prêter notre publicité.

La question de Terre-Neuve

La France et l'Angleterre. — Le « modus vivendi ». — Un conflit à l'horizon.

Londres, 3 janvier.

Le *Daily Express* consacre une page entière à une information sensationnelle. Ce journal s'exprime en ces termes :

Nous reproduisons le texte de l'interview que notre représentant vient d'avoir avec un homme d'Etat de Terre-Neuve, occupant une situation des plus élevées.

Cet homme d'Etat ne cache pas le fait qu'un conflit impérial et colonial est sur le point d'éclater à propos de la question de Terre-Neuve.

Le *modus vivendi* entre la France et l'Angleterre a expiré le 31 décembre. Notre informateur dit explicitement que le gouvernement de Terre-Neuve est foncièrement résolu à s'opposer au renouvellement de ce *modus vivendi*.

Le motif de ce refus est que le gouvernement impérial a jusqu'à présent ignoré complètement les réclamations faites par les autorités terre-neuviennes à ce sujet.

Or, pour Terre-Neuve, le règlement des difficultés avec la France est une question de vie ou de mort. L'industrie de la pêche, le commerce avec les Etats-Unis dépendent de ce règlement.

En présence de l'attitude du Colonial office, la colonie n'a que la seule ressource de refuser d'accepter la prolongation du *modus vivendi*.

Le *Daily Express*, commantant dans son éditorial cette déclaration, dit : « Nous attendons les explications de M. Chamberlain.

» Il n'est pas dans ses habitudes de rester sourd aux représentations d'une colonie autonome ou d'adopter à son égard une ligne de conduite discourtoise. »

— Le journal ajoute que l'honneur britannique est engagé dans cette affaire. La Grande-Bretagne se trouvera obligée de protéger sa colonie contre les prétentions « inqualifiables » d'une nation étrangère.

Lâche assassinat

Bourges, 3 janvier.

Un crime abominable, commis la nuit dernière, a causé en ville une profonde émotion. Un jeune soldat du 37e d'artillerie, âgé de vingt-et-un ans, le nommé Joseph Gadoin, était en permission, à l'occasion des fêtes, chez ses parents, à Saint-Germain-du-Puits, près de Bourges.

Il vint passer la journée du premier de l'an à la foire dite du Palais. Gadoin était en uniforme, — Comme il causait avec un groupe de camarades rue de la Halle, le malheureux soldat fut atteint à la tête d'un coup de feu tiré par un individu qui disparut à la faveur de la nuit. Les amis de Gadoin, sans chercher à arrêter le criminel, s'empressèrent autour du blessé qui fut d'abord soigné dans une pharmacie, puis transporté à l'hôpital militaire en raison de la gravité de son état. La victime de ce lâche attentat perpétré sans la moindre provocation était en effet plongée dans un état comateux.

A l'hôpital, le chirurgien tenta vainement d'extraire la balle d'un revolver du colibre de 9 millimètres, qui avait pénétré dans la cervelle. Quelques heures après, le pauvre soldat expirait sans avoir repris connaissance.

Il paraît que l'assassin est un individu dangereux plusieurs fois condamné. On a retrouvée, cachée chez lui, l'arme du crime et une abondante provision de balles de 9 millimètres.

Une promotion de braves

Nous lisons dans le *Figaro* :

Le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, s'est souvenu de ses vieux frères d'armes, dont quelques-uns attendaient depuis près d'un demi-siècle la récompense due à leur héroïsme.

Pour les soldats en retraite Charles Krautwurst, qui eut un bras emporté à Sébastopol; Pierre Bessède et Jean Milet, qui laissèrent le premier sa jambe gauche, le second son bras droit à Solférino ; Adam, Berthillier, Boutier, Davoust, Grimm, Laval et Tassin, mutilés à Frœschwiller, à Spickeren, à Strasbourg, Metz, Sedan et Montretout, il la demandé au Président de la République la médaille, et M. Loubet a signé hier le décret.

Une promotion à laquelle tous les Français applaudiront.

Deux escrocs de haut vol

Les exploits de deux fils de famille. — Les châteaux de papa. — Nombreuses escroqueries à Rennes. — Un faux. — Sous les verrous

Rennes, 3 janvier

Deux fois déjà notre attention avait été éveillée à la police correctionnelle, par l'apparition fugitive c'est vrai, mais répétée, de deux noms très connus à Rennes, mêlés à des affaires d'escroquerie.

Espérant avoir des détails sur une série de vols qui nous paraissaient intéressants, nous nous étions présentés plusieurs fois inutilement à la police pour tâcher d'obtenir quelques renseignements. Une dernière tentative faite hier auprès de M. Cottard ayant été vaine, ce fonctionnaire s'étant retranché — très aimablement du reste — derrière le secret professionnel, nous nous sommes décidés à faire nous-mêmes une enquête personnelle. L'*Ouest-Eclair* ne pouvait être embarrassé par le refus, très légitime, de donner à la Presse des renseignements sur une affaire à l'instruction. Nous avons donc connu tous les détails de cette affaire et nous croirions manquer au devoir de tout journal bien informé en ne les mettant pas sous les yeux de nos lecteurs.

Donc un jour deux jeunes gens appartenant à deux familles très honorables de Rennes, s'étant rencontrés dans un établissement de plaisir se lièrent d'amitié. Le premier était le fils d'un millionnaire rennais, le second appartenait à une bonne famille de négociant. Pour pouvoir reconnaître les tristes héros de cette histoire, nous les désignerons, le premier par l'initiale Y... et le second par l'initiale Z....

Les jeunes gens firent la fête ensemble. On les vit jeter l'argent sans compter dans tous les endroits où l'on prétend s'amuser. L'*Alcazar*, la *Source*, le *Coq d'Or* n'eurent pas de clients plus fidèles.

Y... qui avait emprunté la forte somme à quelques usuriers, vit cet argent glisser rapidement entre ses doigts, et les deux amis se virent obligés, pour continuer leur vie de débauche, de recourir aux expédients.

C'est alors que Y...., dont les abus de confiance et les escroqueries n'avaient pas dépassé l'entourage paternel, fut obligé de songer à se procurer des ressources par n'importe quel moyen. Il trouva en Z... un associé ayant les mêmes sentiments que lui, et bientôt les négociants de Rennes furent mis en coupe réglée, les bijoutiers surtout, qui, connaissant la famille Y.... ne songeaient pas à refuser de céder des bijoux à crédit, et même des objets à choisir qui ne revenaient jamais. M. Thomas, bijoutier à Rennes, remboursé du reste par la famille, fut une des premières victimes de ces escrocs de haut vol, dont l'un parlait à tout propos des châteaux de papa.

C'est une dernière affaire, plus grave cette fois, puisqu'il s'agit d'un faux qui détermina l'arrestation de Y... et de Z... M. Lochet, bijoutier, rue Le Bastard, reçut un jour la visite de Z... qui désirait, pour faire un cadeau, disait-il, acheter un bijou de prix. M. Lochet connaissait bien la famille de Z...., mais comme ce dernier était majeur, il refusa de lui céder le bijou sans avoir une garantie, et il lui demanda l'aval d'une personne solvable.

— Je connais très bien M. Gérard, chapelier, dit Z...., et si vous le voulez je vous donnerai un mot de lui, répondant pour moi.

L'escroc alla voir M. Gérard, qui naturellement refusa énergiquement de donner sa signature.

Z... revint chez M. Lochet et lui dit : « M. Gérard refuse de m'obliger, mais je vais vous apporter tout à l'heure la signature d'une autre personne, en qui vous pouvez avoir confiance. »

Y... qui attendait au café, le résultat des négociations de Z... ne fut pas embarrassé quand son camarade lui expliqua ce qui se passait. « Attends, lui dit-il, je vais te donner une signature. Et, avec habileté, Y... imita sur un papier reconnaissant les dettes de Z...., la signature de l'abbé X.... aumonier à Rennes. »

Ne pouvant croire à un faux, M. Lochet livra le bijou, qui fut naturellement revendu à vil prix.

M. Lochet eut par la suite des doutes sur Z.... prit des renseignements et apprit que l'abbé X... n'avait pas donné la signature qui était fausse.

Il déposa une plainte au Parquet, concurremment avec d'autres fournisseurs, et les deux escrocs furent arrêtés. Y... qui devait faire son service militaire fut arrêté sur le quai de la gare, et Z..., à son domicile.

Telle est l'affaire. Depuis ce temps, les escrocs sont sous les verrous. On dit que Y... sera relaxé, tous les fournisseurs ayant été remboursés et retirant leurs plaintes. Quant à Z...., son père est décidé à ne rien payer et à laisser suivre son cours à l'action de la justice.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante affaire.

Un tableau de valeur

La madone de Raphaël — Un américain qui n'y regarde pas — Deux millions cinq cents mille francs

New-York, 3 janvier.

Les journaux américains reçoivent de Paris des télégrammes annonçant que M. Pierpont Morgan vient de se rendre acquéreur pour 2,500,000 francs, de la *Madone de saint Antoine de Padoue*, par Raphaël. On considère que ce prix n'est pas exhorbitant, car, dès 1870, quand l'impératrice Eugénie désirait acheter ce chef-d'œuvre pour le Louvre, le prix de un million exigé alors, paraissait fort modéré. Ce tableau célèbre fut peint par Raphaël, pour les nonnes du couvent de Saint Antoine de Padoue, à Pérouse. Il est composé de deux panneaux. Le panneau principal représente la Vierge assise sur un trône haut et richement décoré, et portant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

En 1867, le gouvernement britannique donna l'ordre à ses représentants d'acquérir ce tableau à tout prix ; mais les négociations échouèrent. C'est è M. Sedelmeyer que M. Pierpont Morgan a acheté la *Madone*. M. Pierpont Morgan compte tout d'abord exposer ce tableau è la Royal Academy de Londres.

FAITS DU JOUR

Ménélik en Europe

Constantinople, 3 janvier. — Les journaux turcs annoncent comme certaine la visite de Ménélik, empereur d'Abyssinie, au mois de mars prochain. De là, le négus se rendrait à Saint-Pétersbourg.

Le général André

Paris, 3 janvier. — Le ministre de la guerre est rentré ce matin de son voyage dans le Midi de la France. Il s'est déclaré tout particulièrement satisfait de l'état très avancé dans lequel il a trouvé la construction du fort Saint-Elme, à Toulon.

A L'ETRANGER

L'Incident de Koweyt

Concentration de vaisseaux anglais dans le golfe Persique.

La *Gazette de Francfort* publiait hier une dépêche de Constantinople dont voici les termes :

« L'incident de Kowet est provisoirement aplani. Lord Lansdowne a déclaré à l'ambassade de Turquie à Londres que les rapports reçus maintenant confirment que les marins anglais ont arboré le drapeau britannique au-dessus du konak du cheik, mais que ce fait s'est produit sans qu'on ait eu l'intention de modifier le *statu quo*, et que le drapeau britannique n'a été arboré que pour servir de signal à la frégate anglaise mouillée en rade de Koweyt. Le drapeau turc flotte de nouveau au-dessus du konak. »

Les renseignements de la *Gazette de Francfort* sont-ils exacts ? Il est permis d'en douter si l'on se réfère, d'autre part, aux dépêches suivantes qui nous sont transmises par les agences :

Bombay, 3 janvier. — Le croiseur *Fox* est parti hier soir pour Mascate.

Le croiseur *Perseus* était parti hier matin pour la même destination. Tous deux se rendront ensuite à Koweyt.

Le *Fox* a emporté six petits canons pour Mabarouk.

Il y a, en outre, dans le golfe Persique, le croiseur *Pomone*, et trois canonnières.

On ne croit pas que la situation devienne critique, à moins que Mabarouk soit menacé par Ibn Rachid.

Londres, 3 janvier. — Voici quelques détails sur les navires anglais réunis dans le golfe Persique :

Perseus, croiseur de troisième classe, 2,135 tonnes, 8 canons, construit en 1898.

Fox, croiseur de seconde classe, 4,360 tonnes, 10 canons, construit en 1893 ; *Pomone*, croiseur de troisième classe, 2,135 tonnes, 8 canons, construit en 1898 ; *Lapwing* canonnière de première classe, 805 tonnes, 6 canons ; *Redbreast*, canonnière de première classe, 805 tonnes, 6 canons ; *Sphinx*, navire affecté au service de communication, 1,130 tonnes, 5 canons, construit en 1882.

PORTUGAL

Graves désordres à Lisbonne

Londres, 3 janvier. — Une dépêche de Lisbonne au *Morning Leader*, annonce qu'une émeute militaire a eu lieu à Ternovo près de Lisbonne.

De nombreux soldats de la garnison pris de boisson ont insulté des officiers qui passaient. Des civils s'étant interposés, une bataille générale s'est engagée dans la rue.

Les officiers supérieurs accourus pour séparer les combattants et rétablir l'ordre ont été repoussés.

Deux cents soldats armés de sabres et de revolvers, conduits par des sous-officiers, se sont jetés sur un groupe de civils, en ont tué quatre et ont pris d'assaut plusieurs maisons après avoir blessé ou maltraité un grand nombre de personnes. La terreur régnait en ville jusqu'à l'arrivée des renforts.

La censure de Lisbonne supprime toutes les dépêches relatives à cette affaire.

RUSSIE

La question des alliances

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — La *Novoïé Vremya* au cours d'un article intitulé « Angleterre ou Allemagne », fait les déclarations suivantes qui méritent l'attention :

La possibilité de s'unir à l'alliance franco-russe comme troisième alliée est beaucoup plus grande pour l'Angleterre que pour l'Allemagne.

En tout cas, en ce qui nous concerne, une alliance avec l'Angleterre est plus faisable à cause de l'absence des différends tels qu'il en existe entre nous et l'Allemagne. L'Angleterre, riche, la maîtresse des mers, pourrait comme alliée, nous rendre de très grands services. Par conséquent, si la meilleure de toutes les politiques — celle des mains libres — devenait impossible pour le moment, si l'alliance avec la France ne suffisait pas, et si nous avions à choisir entre l'Angleterre et l'Allemagne, nous donnerions incontestablement la préférence à la première puissance.

CHINE

Le jour de l'an à Pékin

Pékin, 3 janvier. — Le prince Tching, annonce que tous les hauts fonctionnaires chinois sont allés présenter leurs compliments aux ministres européens à l'occasion de la nouvelle année.

BULGARIE

Miss Stone en liberté

Vienne, 3 janvier. — On annonce de Sofia que miss Stone, la missionnaire américaine que l'on avait crue assassinée par les brigands bulgares, vient d'être remise en liberté.

La Guerre du Transvaal

Dewet échappe toujours. — A Tweefontein. — Un demi-million de butin prélevé sur les Anglais. La révolte des Afrikanders. Nouveaux succès des républicains

Le correspondant du *Standard* apprend que le général Dewet, après avoir rendu la liberté aux prisonniers anglais du camp de Firman, s'est dirigé sur Reitz. Le général Elliot s'est dirigé à sa rencontre. Les deux troupes ont été engagées l'une contre l'autre pendant deux jours ; mais le général Dewet a évité toute action sérieuse, se contentant d'escarmouches d'arrière-garde, avec 500 hommes et 4 canons.

Dimanche, ses commandos se sont dispersés au nord-est de Lindley.

Une seconde dépêche, datée du Cap, indique Dewet comme étant campé à Leenkopf, où il emploie l'héliographe. La vérité c'est que les Anglais perdent de nouveau ses traces et, fidèle à sa tactique, il recommence à tromper leur surveillance et à jeter le désarroi dans les colonnes qui cherchent à le poursuivre.

Le butin de Dewet

Londres, 3 janvier. — Lord Kitchener, qui énumère avec complaisance les prises faites aux Boers, est beaucoup plus sobre en ce qui concerne les pertes anglaises. On peut évaluer le butin pris par Dewet à Tweefontein.

On sait que ce camp occupait la tête d'une ligne de « blockhouses » dans la direction de Harrismith, auxquels il servait de dépôt et de point de ravitaillement. Il devait donc y avoir au moins quinze jours de vivres pour un effectif de 1.000 hommes, en y comprenant les garnisons des « blockouses », sur lesquels le camp du colonel Firman rayonnait, soit environ dix tonnes d'approvisionnements. Chaque soldat anglais ayant 160 cartouches sur lui, il n'est pas exagéré de dire qu'il devait y avoir en réserve, au moins deux fois ce nombre, soit 52.000 cartouches avec 368 fusils, en admettant, ce qui n'est pas probable, que le chiffre de combattants présents à Tweefontein fournis par Kitchener dans son détail de tués, blessés et prisonniers, soit exact.

Autant de paires de souliers et de manteaux de troupes, une centaine de chevaux, formant la cavalerie des officiers et des artilleurs de la 58e batterie ; deux canons avec leurs munitions ; une trentaine de voitures, avec leurs attelages de bœufs et de mules, sans compter les délicatesses et le « plum-pudding » qui mijotait sous la cendre à l'occasion de la « Christmas », qu'on devait fêter joyeusement le lendemain, les selles de cavalerie, les bagages des officiers, les instruments héliographiques, médicaments, objets de pansement, etc., etc., car le camp a été *cleared* (nettoyé), comme on dit en anglais, Dewet ayant fait tout le monde prisonnier après en avoir tué ou blessé la moitié, et le plus prochain contingent anglais de quelque importance, les deux escadrons du 1e lanciers, lancés, quatre heures après la prise du camp, à sa poursuite, se trouvant à quarante mille anglais de là, sur sa droite. Il n'avait donc rien à craindre et pouvait opérer en toute sécurité.

La preuve en est que ses morts ont été enterrés sur place, ses blessés emportés, et ses hommes eurent le temps de soigner les blessés anglais — de l'aveu même de Kitchener — après les avoir parqués sur les bords de la rivière d'Elands. On sait aussi qu'il regagna sans encombre, avec ses prisonniers, les canons et les bagages, la région montagneuse, inaccessible aux poursuivants anglais, où il put à son aise mettre son butin en sûreté, déchausser ses prisonniers et les renvoyer avec sa bénédiction et un *Lappy Christmas* de circonstance aux avant-postes anglais.

Tout cela fait un butin que l'on peut estimer à un demi-million au moins.

Une ruse qui réussit.

Bloemfontein, 3 janvier. — Le 24 décembre, quatre cents éclaireurs ont quitté Springfontein pour déblayer le pays. Le 25, ils aperçurent un certain nombre de Boers sous les ordres du commandant Herzog, qui prirent immédiatement la fuite.

La plupart des éclaireurs se lancèrent alors à la poursuite des Boers ne laissant qu'un petit nombre de leurs camarades pour garder les fourgons.

Peu de temps après, ceux-ci furent attaqués sur leurs derrières par un autre détachement boer, lequel parvint, après un dur combat, à capturer un fourgon ; les Boers brûlèrent le fourgon avec son contenu, se bornant à emporter les boissons qu'il contenait.

Au retour du gros des éclaireurs, l'ennemi s'enfuit.

Les Boers ont eu dans cette affaire cinq tués et plusieurs blessés ; de plus, huit Boers ont été faits prisonniers.

Les pertes anglaises

La Haye, 3 janvier. — Un télégramme du Cap annonce, que dans les trois derniers jours, les troupes anglaises ont eu 96 tués ou blessés, dans les districts de Calvinia, de Carnarvon et de Clanwilliam.

La révolte au Cap

Londres, 3 janvier. — Un autre télégramme du Cap dit que la situation des Anglais est des plus mauvaises dans la colonie du Cap. Le soulèvement des Afrikanders est complet dans les districts de Calvinia, de Carnarvon et de Clanwilliam.

On suppose que les environs de la ville du Cap doivent être également menacés, car les Town's-Guards ont reçu de nouveau l'ordre de se tenir prêts à partir au premier signal.

Nouveau succès des Boërs

Londres, 3 janvier. — On vient d'apprendre au War-Office, qu'un convoi anglais vient d'être capturé par les Boërs près de Calvinia, dans la colonie du Cap. Les soldats qui escortaient ce convoi ont tous été tués ou faits prisonniers.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

CHRONIQUE

LA CLOTURE DE LA CHASSE

La chasse à tir est à la veille de sa fermeture. Les préfets, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, affichés dans chaque commune, font connaître à leurs administrés la décision ministérielle clôturant la chasse.

Déjà, dans plusieurs départements où la neige avait fait son apparition, des arrêtés préfectoraux avaient enlevé aux chasseurs le droit de poursuivre le gibier, tant que le sol était resté couvert de flocons blancs.

Dans l'intérêt de la conservation du gibier, la loi donne aux représentants du gouvernement le pouvoir d'interdire de chasser en temps de neige, en quoi le législateur a agi sagement : chacun sait que la neige est fatale au gibier, le froid paralysant les forces des oiseaux, principalement celles des perdreaux. Les habitants des campagnes voient journellement, par des temps de neige, des compagnies entières de perdreaux se blottir auprès de leurs maisons ou contre des meules. Ces malheureux volatiles, presque incapables de voler, sont à la merci du premier venu, qui peut s'en emparer sans grandes difficultés ; c'est donc pour protéger une des richesses de notre pays, que cet article de la loi a été édicté. Tous les genres de chasses, aussi bien au bois qu'en plaine, sont compris dans l'arrêté préfectoral clôturant la chasse en temps de neige ; y contrevenir serait se rendre passible des peines prévues par l'article 8 de la loi du 3 mai 1844. L'interdiction dure autant que l'on peut suivre, sans interruptions, sur la neige, des traces d'un gibier. La grande majorité des disciples de saint Hubert, va se trouver dans l'inaction pendant de longs mois. La protection des récoltes et la reproduction du gibier commandent cette mesure que tous approuvent sans réserves, seules les dates d'ouvertures et de fermetures donneront toujours lieu à d'interminables discussions.

La liste est longue des hôtes des bois qui vont pouvoir se promener librement, sans craindre le plomb meurtrier des chasseurs dûment autorisés à les frapper le plus sûrement possible, à l'aide d'armes touchant presque à la perfection. Certains sont passés maîtres en l'art du tir ; pour arriver à ce résultat, il faut joindre à la rapidité le sang-froid et le coup d'œil, une continuité et un mode d'entraînement des plus suivis.

Tout d'abord, comme gibier à poils nous trouvons le lièvre et le lapin. Il est à noter que le premier de ces quadrupède a été assez rare cette année, je parle naturellement du lièvre du pays. Les autres, anglais et allemands, ont fait les frais des étalages des marchands de comestibles. Alors qu'à Paris, un lièvre français se vendait huit et neuf francs, on pouvait se procurer des produits étrangers presque à moitié prix. Il est vrai que la chair coriace du lièvre allemand n'a rien de commun avec les civets exquis que les lièvres élevés dans nos campagnes nous font tant apprécier. Le gibier à plumes beaucoup plus nombreux, comprend une variété d'espèces qu'il est inutile de rappeler.

Tout serait donc pour le mieux, pour ces intéressants animaux à poils et à plumes qui pourraient vivre et reproduire en paix, si leurs terribles ennemis, les braconniers voulaient à leur tour désarmer; malheureusement nous n'en sommes pas là, jamais les doléances des vrais chasseurs n'ont été aussi nombreuses.

Non contents de détruire le gibier, les braconniers s'attaquent aux petits oiseaux. En s'en prenant, au moyen d'engins meurtriers, à cette intéressante catégorie de volatiles, ces malfaiteurs portent un préjudice considérable à l'agriculture tout entière : d'innombrables insectes, détruits par les petits oiseaux, envahissant nos forêts, saccageant les arbres, la voracité de ces animaux nuisibles fait ainsi un tort considérable à la culture.

M. du Périer de Larsan, député de la Gironde, s'élève dans le *Chasseur pratique*, contre cet état de choses. Après avoir constaté que dans une seule matinée, cent douzaines de petits oiseaux étaient tombés dans les pièges des oiseleurs de profession, M. du Périer de Larsan termine ainsi son article :

« Et qu'on ne nous accuse pas d'exagérer. Dans un département du sud-ouest le relevé a été fait par le poids des expéditions en messagerie, des petits oiseaux pris, tués et expédiés dans les chemins de fer seulement de quatre communes. Depuis le mois d'octobre jusqu'en février, époque où cette destruction sauvage est autorisée par l'arrêté préfectoral, le nombre de ces oiseaux s'est élevé à plus de sept cent mille ! ! ! »

On voit qu'il est grand temps de mettre un frein à cette fâcheuse industrie.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Le B. Sainte-Anne. 1° Suivrons soigneusement le navire; 2° Peut-on mettre la signature ? — *M. H. Lannion.* Signalerons désormais les arrivées de l'*Alarm* en Angleterre. *A priori*, nous ne nous occupons que des arrivées et départs à l'étranger des navires français. Mais tout lecteur de l'*Ouest-Eclair* qui s'intéresse à un navire étranger n'a qu'à nous le signaler pour que nous mentionnions régulièrement tout ce qui le concerne.

MARINE ET COLONIES

(De nos correspondants particuliers de Paris et des ports par dépêches.)

MARINE DE GUERRE

Torpilleur contre garde-côtes

Le garde-côtes *Amiral-Tréhouart*, commandé par M. le capitaine de vaisseau d'Aboville, a appareillé à midi de Brest pour Cherbourg.

L'*Amiral-Tréhouart*, qui fait partie de l'escadre du Nord, se réparera à Cherbourg et passera au bassin. Les réparations terminées, il reviendra à Brest avec le *Cassini*.

Au cours de sa traversée de Brest à Cherbourg, les défenses mobiles de Brest et de Saint-Servan ont attaqué le garde-côtes. Les torpilleurs étaient dissimulés dans les aufractuosités de la côte bretonne et quand, l'*Amiral-Tréhouart* a été signalé, les torpilleurs ont fondu sur lui. Quelques torpilles ont atteint le bâtiment en marche ; en revanche, quelques torpilleurs ont été vus à temps par l'équipage et ont été, en conséquence, considérés comme hors de combat.

L'escadrille des torpilleurs était commandée par M. le capitaine de frégate Adam, commandant la défense mobile de Brest.

Commissariat. — Le commis de 2e cl. Lamare, de Cherbourg, se rend à St-Vaast-La Hougue, pour y servir à l'inscription maritime.

En bordée. — Des matelots ivres parcouraient les rues d'Alger la nuit dernière, quand l'un d'eux attaqua un passant. Celui-ci, légèrement blessé prévint aussitôt la police qui voulut emmener au violon nos joyeux lurons. Après une lutte acharnée dans laquelle un agent fut grièvement blessé, trois matelots seulement furent arrêtés. Ce sont les nommés Nicolas Guillaumot, Eugène Riffier et Louis Richard, marins, à bord de l'aviso-torpilleur *Dague*. L'autorité maritime, informée, a ramené à leur bord les trois prisonniers.

L'école supérieure. — Hier matin à heures, l'école supérieure de la marine à Paris, a ouvert ses portes à une nouvelle série jeunes officiers.

M. Lephoy a fait un premier cours sur la marine étrangère.

Une équipée. — Un marin de la défense mobile de Dunkerque, Marie Huet, d'origine bretonne, a fait des siennes dans notre port de commerce du Nord.

Etant rentré complètement ivre à l'estaminet Franque, où se trouvaient plusieurs consommateurs, le patron de l'établissement, voyant son état d'ébriété, refusa de lui servir à boire. Huet entra alors dans un état de fureur indescriptible, bouscula les tables, renversa les verres et les bouteilles.

Le patron prit à bras le corps le matelot et voulut le jeter dehors. Une lutte s'engagea entre les deux hommes et les agents, attirés par le tapage, arrivèrent au pas de course.

Huet les traita de lâches, de fainéants, et force resta enfin à la loi.

Le soir, vers 6 heures, un 1er maître capitaine d'armes de service vint au Bureau central avec deux matelots, et Huet fut emmené au quartier maritime, menottes aux mains. Cet individu, qui vient de subir 20 jours de prison, est très mal noté.

Mouvement du personnel

Commissariat. — Liste d'emb. des officiers du port de Brest : MM. le c. p. Pally 205 ; les c. de 1re cl. Inatiaud 4, Pognan 7, Ducorps 11, Vallée 14 ; les c. de 2e cl. Lacoste 8, Huet 9 ; les aumôniers Darrieu 2, Cornuault 6, Jamon, 8.

Officiers de vaisseau. — Sont désignés : de Lorient, MM. les lieut. de vais. Carré, p. le d'*Assas* ; Péron, p. le *Château-Renaud*. De Brest : M. le lieut. de v. Perot, p. rempl. les fonctions d'aide de camp du comm. de la division de Tunisie. Partira de Marseille le 10.

MM. le cap. de v. Picard, admis à la retraite est remp. comme major de la marine à Lorient, par le cap. de vais. Amelot, nouv. promu, ce dernier est remp. provis. par M. le cap. de frég. de Kergrohen de Kermadio ; le cap. de vais. Salaün de Kertanguy est autorisé à servir temp. à Toulon à son déb. du *Gaulois*.

MM. les lieut. de vais. Blot et Dubut d'Assay, venus de Toulon et de Brest, suivent à Lorient les cours de l'éc. de gym.; Castelnau, nommé au commandement du torp. 94, à la déf. mob. de Corse, part. de Mars. le 17, p. Ajaccio; Deman, nommé au commandement du *Flibustier* en prendra le commandement le 21 janvier ; la démission de l'ens. de v. Krantz est acceptée.

Corps de santé. — MM. les méd. prin. Branellec, à l'hôpital maritime de Brest ; Retière, à la prévôté du 2e dépôt des équip. de la flotte, à Lorient, en remp. le 1er de M. Durand, le 2e de M. Piton, qui terminent deux ans de prés. dans ces postes sédentaires.

Officiers mariniers

Envoyés en disponibilité. — De Lorient : Lacroix, 1er m. man., Buisson, 1er m. méc.; Bouger, 2e m. méc., à Lorient ; Rio, 1er m. man., à Locmariaquer.

Congés de convalescence. — De Lorient : Le Garff, 1er m. can., 2 m. à Lorient ; Le Puillandre, 1er m. mousq., 2 m. à Lorient ; Roquel, 2e m. méc., 1 m. à Lorient ; Vauzini, 2e m. mousq. 3 m. à Nantes.

Congés de fin de campagne. — — De Lorient : Loursel, 2e m. tim. 2 m. à Lorient ; Le Moal, 2e m. four. 2 m. au Faouet.

Congé administratif. — De Lorient : Calvé, 2e m. four., 4 m. à Saint-Gildas-de-Rhuys.

Décorations. — Sont admis à porter les insignes d'ordres étrangers : MM. Quema, 1er m. de manœuvre, Mérite Naval d'Espagne ; Vidal, 2e m. méc., Mérite de Monténégro ; Sonetre, q.-m. tim., Saint-Stanislas de Russie ; Praud, mat. de 1re cl. fus. br., Izoard, mat. de 2e cl. fus. br., Cueff, q.-m. can., Bosc, mat. 2e cl. torp. br., médaille de sauvetage de Turquie.

Flotte

Le *Duguay-Trouin* a quitté Saint Thomas pour la Jamaïque.

— Le *d'Estrées* a quitté Colon p. Curaçao.

— Le torpilleur *Alarme*, affecté à la surveillance de la pêche, est arrivé au Havre venant de Cherbourg.

— L'*Isère* a quitté Lorient p. St-Nazaire.

— Le torpilleur *264*, construit par Dyle-Bacalan, a quitté Bordeaux p. Rochefort.

— Le cuirassé *Neptune*, en réserve 2e cat. à Brest, est aut. à comp. ses mat. cons. à trois mois, du 1er janvier 1902.

— Le *Loiret* a quitté Toulon.

— Le remorqueur (?) *51* est arrivé à Dunkerque.

Division d'Extrême-Orient. — Situation des navires de l'Escadre de l'Extrême-Orient : le *Redoutable* à la baie d'Along ; le *Bugeaud*, la *Surprise*, le *Lion* à Shanghaï ; la *Vipère* à Henkéou ; l'*Alouette*, l'*Olry* à Tchomkin ; le *d'Entrecasteaux*, le *Chasseloup-Laubat* en route pour Hong-Kong ; le *Descartes*, le *Styx* à Hong-Kong ; l'*Argus*, la *Vigilante*, l'*Avalanche* à Canton ; la *Décidée* à Pakhoi ; le *Pascal* à Saïgon.

La *Surprise* ne rentrera pas en France en 1902. Les quelques réparations à faire à cette canonnière seront faites par l'arsenal de Saïgon.

MARINE DE COMMERCE

Terre-Neuve et Islande

Parti. — De Port-de-Bouc, *France-et-Russie*, c. Chrétien, p. Fécamp.

Long-Cours

Le naufrage de l'« Arica »

Les hommes composant l'équipage du trois-mâts naufragé l'*Arica* ont été interrogés hier matin par M. le commissaire de la marine de la Rochelle et le capitaine Macé, commandant l'*Arica*, a déposé au greffe du Tribunal de commerce ses rapports.

C'est le 24 décembre au matin que le capitaine s'aperçut que la mèche du gouvernail était cassée. Il prit alors les dispositions nécessaires pour saisir le gouvernail avec la forte chaîne de charge ; mais l'étambot étant ébranlé dans toutes ses parties, il fut obligé de faire des signaux de détresse à un vapeur qui passait.

Malgré que son pavillon en berne et le signal H. B., qui signifie *secours immédiat*, fussent hissés, le vapeur ne daigna pas lui porter secours.

Rencontrés. — Le 2 déc., au nord-est du Cap-Vert, *Château-d'If*, c. Cousinet, all. du Havre en Nouvelle-Calédonie (télégr. de New-York).

Le renflouage du « Kléber ». — Le vapeur de sauvetage *Danemark* a pu, malgré le mauvais temps d'Est qui régnait dans les parages de Saint-Louis du Rhône, accoster le *Kléber*, et commencer ses opérations de renflouement.

De puissantes pompes ont réussi à épuiser complètement l'eau qui avait envahi le navire.

Paquebots

Arrivé. — A Bordeaux, *Les-Fils-Conseil*, venant de Concarneau.

Partis. — De Pauillac, *Macina*, p. le Sénégal ; de Dunkerque, *Carolina*, p. le Havre.

Cabotage

Au Tribunal maritime. — L'affaire du naufrage du steamer *Léon*, de la Compagnie Chevillotte, qui devait venir aujourd'hui samedi devant le tribunal maritime commercial spécial de Brest, a été remise à une date qui sera fixée ultérieurement.

On sait que le *Léon*, un des plus beaux vapeurs de la Compagnie Chevillotte, s'est perdu, en septembre dernier, sur les rochers de Portsall, près de Ploudalmézeau, et que deux passagers — un père et son jeune enfant — et deux matelots du bord périrent dans ce sinistre.

C'est à la suite de l'enquête ouverte par la commission des naufrages, au ministère de la marine, que le ministre a décidé de poursuivre le capitaine Hamon.

Un homme à la mer. — Le dundee *Alexandre*, de Boulogne, venant de Lisbonne avec un chargement pour Nantes, est arrivé dans ce port sous son pavillon en berne. Ayant subi le gros temps, l'*Alexandre* aurait perdu un homme, enlevé par un paquet de mer au cours de sa traversée.

Le capitaine Bidegant a failli avoir le même sort.

L'*Alexandre* a aussitôt fait route sur Nantes à la remorque de l'abeille *17*.

Arrivés. — A Boulogne, *Aurélie*, venant de Brest ; à Binic, *Gauloise*, de Lisbonne, *Louis*, de Cadix et *Yves-Marie*, d'Ile Grande ; à Granville, *Zénith*, de Saint-Malo ; à la Trinité-sur-Mer, *Fléau-des-Mers*, de Quiberon ; à Landerneau, *Jeanne-d'Arc*, de Douarnenez ; au Légué, *Capricieuse*, de Morlaix, *Etoile*, de Paimpol et *Lilloise* de Saint-Malo ; à Saint-Malo, *Saint-Yves*, de Pontrieux et *Français*, du Guildo ; à Vannes, *Anna*, de Swansea et *Anna-Marie*, de Saint-Colombier ; à Lorient, *Marie-Julien*, de Pornic, *Créole* et *N.-D. de Quelvain*, de Redon.

Port de Nantes. — 1er au 2. — Entrées : sl. *Jeune-Antonin*, sl. *Bonne-Marie*, et sl. *Louise-Anaïs*, de Noirmoutier, sl. *M. J. B.*, sl. *Désiré-Laure* et sl. *Georges-et-Rosalie*, de Beauvoir s. *Union-3*, de Belle-Isle ; *Sophie* et s. *Corine*, de Bordeaux. — Sorties : tr.-m. *Noisiel*, p. la Martinique ; g. *Saint-Louis*, p. Londres ; s. *Chantenay*, p. Barry.

Port de la Rochelle. — 1er au 2. — Entrées, g. *Nelly*. — Sortie : dy. *Ferdinand-de-Lesseps*, p. l'Aiguillon.

Les vapeurs de pêche *Damier*, du port de Nantes, et *Saint-Antoine-de-Padoue*, du port de Saint-Nazaire sont entrés dans le bassin neuf.

Port de Brest. — Entrées : dund. *Vénus*, ven. d'Avilès ; *Glaneuse*, c. Causeur, de Douarnenez. — Sortis : v. *Gaulois*, c. Lagadec, p. Le Havre ; v. *St-Jean*, c. Buléon, p. Dunkerque ; chal. *Labrador*, c. Cleau, p. Douarnenez.

Pêche maritime

A la côte. — Le dundee de pêche *Marthe*, de La Rochelle, a fait côte à Saint-Jean, près des Sables-d'Olonne.

L'équipage est sauvé.

La voilure de la *Marthe* avait été emportée par la rafale.

Dernière Heure

PAR TÉLÉPHONE

Paris, 4 Janvier

Service Paris-Nouvelles

France et Russie

Les deux États-Majors

On nous communique les deux télégrammes suivants :

Le général Pendezec, chef de l'état-major général de l'armée française, à son Excellence le général Sakharow, chef de l'état-major général de l'armée russe :

A la fin de l'inoubliable année 1901 et au début d'une année nouvelle, je tiens à envoyer en mon nom et au nom des officiers de l'État-Major général de l'armée française, les vœux de prospérité et de bonheur que nous formons pour la personne de Votre Excellence, pour l'État-Major placé sous votre direction et pour tous les officiers de l'armée russe.

A ce télégramme le général Sakharow a répondu par la dépêche suivante :

A son Excellence le général Pendezec, chef de l'état-major général de l'armée française,

Avec un plaisir tout exceptionnel, je viens de recevoir votre dépêche si pleine de sincère amitié. Au nom de l'état-major général de l'armée russe, je vous adresse mes plus profonds remerciements en vous priant de les transmettre à l'état-major général de l'armée française et je tiens à y joindre mes vœux les plus vifs et les plus sincères pour votre Excellence, pour les officiers de l'état-major général et pour la vaillante armée française tout entière.

Une protestation de l'amiral de Cuverville

Au sujet du décret qui prononce le retrait d'autorisation aux sœurs Augustines de Sainte-Marie de Lorette, congrégation agrégée depuis quelque temps, aux sœurs Oblates de Saint-François de Sales, le journal Le Matin *s'est permis contre les sœurs de Saint-François de Sales des insinuations extrêmement malveillantes. Un rédacteur de ce journal, M. Harduin, fait siennes les appréciations du rapport de M. Waldeck-Rousseau, qui précède le décret, les aggravant encore par des commentaires injurieux.*

L'amiral de Cuverville, père d'une de ces religieuses ainsi visées, a adressé au Matin *le 31 décembre dernier une lettre dans laquelle il proteste contre les accusations formulées dans le rapport officiel.*

Il définit la nature des rapports qui existent entre les deux congrégations, les sœurs de Saint-François de Sales et les sœurs Augustines de Sainte-Marie de Lorette.

L'amiral requiert le Matin *d'insérer sa lettre.*

Il cite une phrase de l'article incriminé : « Mollusques, avait écrit l'auteur de l'article, qui dépourvus de coquilles s'introduisent dans celles des autres mollusques après les avoir décorés ».

L'amiral de Cuverville dit que cette seule phrase suffit à justifier son intervention.

Arrivée de la Cour à Pékin.

Pékin, 3 janvier.

La cour est arrivée à Pao-ting-Fou, où de nombreux fonctionnaires venus de Pékin l'ont reçue. Elle arrivera mardi à Pékin.

Une bagarre à Rivoli

Alger, 3 janvier.

Pour une question futile, une bagarre s'est produite à Rivoli entre deux douars. D'abord apaisée, elle a recommencé pendant la nuit. Il y a eu un tué et six blessés.

Une proclamation de Botha

Johannesburg, 3 janvier.

Les Anglais disent avoir saisi une lettre de Botha aux Boërs engageant ces derniers à continuer énergiquement la lutte.

Le général Botha dit que le Parlement anglais refusera sûrement les crédits qu'on va lui demander en janvier pour continuer la guerre et que l'Angleterre sera forcée de retirer ses troupes.

Faux appels

Des notes paraissant de temps à autre dans les journaux étrangers disent que l'on demande des volontaires pour le Transvaal.

Des volontaires se présentent à la légation du Transvaal à Bruxelles pour offrir leurs services.

On nous prie de démentir ces appels aux volontaires; les avis en question n'ayant rien de sérieux et le docteur Leyds ministre du Transvaal à Bruxelles ignorant le premier mot à ce sujet. Il ne pourrait d'ailleurs en pays neutres, faire de semblables appels.

Terrible drame

Le Mans, 3 janvier.

M. Louatron, âgé de 87 ans, habitant à Meurté, a été trouvé mort dans sa maison, au milieu d'une mare de sang, ayant la tête traversée de part en part d'un coup de feu à bout portant. C'est par son propre fusil que le vieillard avait été frappé.

La gendarmerie, au cours de son enquête, a trouvé dans le grenier le cadavre du domestique de M. Louatron, le nommé Brard, âgé de 24 ans, qui s'était pendu au moyen d'un fil de fer.

On croit que c'est ce garçon dont l'intelligence était des plus médiocre qui a tué son maître, probablement par accident.

L' " Ouest-Eclair " à la Bourse

Paris, 3 janvier.

L'ensemble de la Bourse est en hausse ; le raffermissement de la rente française est l'indice de meilleure tenue et la grande avance prise par le Brésil est particulièrement remarquée. Le groupe industriel est actif, cependant la Tomson, très attaquée en raison d'une note officielle qui semble indiquer que le dividende de cette année sera de 25 fr., tombe à 665. Les Tramways-Sud sont à 205 : la Traction s'élève à 36 ; l'Est parisien à 135 ; les Wagons-Lits se sont bien traités à 307.

L'Italien au plus haut fait 101,95 ; l'Argentin 96 finit à 63.20 ; le Portugais est assez actif ; le Brésil 4 0/0 s'est très sensiblement amélioré 69.05 ; le Turc D s'est élevé à 25.60 et l'Extérieure conserve ses bonnes dispositions à 79.05.

Le Rio est un peu moins soutenu à 1016 ; la Sosnowice est portée à 205 et la Briansk ne varie pas sensiblement.

Les Sociétés de crédit conservent leurs bonnes dispositions ; Le Crédit lyonnais fait 1004 fr.

Les Chemins français sont fort calmes ; le Nord fait 1940, le Métropolitain 574. Les Chemins espagnols sont actifs ; le Saragosse s'est élevé à 297.

Les Sud-Africaines marquent un temps d'arrêt dans leur progression ; la De Beers est à 1065 ; la Huanchaca est ferme à 123 ; Kersch s'inscrit à 193.50. La Société minière de la Colombie britannique s'est élevée à 175 ; le Brésil 5 0/0 s'avance à 83.

CORRESPONDANCE MARC,
1, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Bulletin commercial

LES POMMES

Le 31 décembre, 689 hectolitres de pommes ont été apportés sur le marché de Rouen. Les affaires se sont faites aux mêmes prix qu'il y a quinze jours ; l'hectolitre s'est payé de 6.50 à 6.80, non compris les 0.44 d'entrée d'octroi.

LE PRIX DU BLÉ

Voici le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger : Paris, 22 fr. 25 ; Lyon, 21 fr. 25 ; Rouen, 20 fr. 50 ; Toulouse, 21 fr. 10 ; Nancy 20 fr. 25 ; Dijon, 20 fr. 60 ; Chartres, 20 fr. 70 ; Bergues 21 fr. 35 ; Nantes, 20 fr. 55 ; Rennes, 20 fr. 15 ; Guingamp, 19 fr. 50 ; Soissons, 21 fr. 25 ; Gray, 20 fr. 50 ; Breslau, 20 fr. 00 ; Vienne, 18 fr. 05 ; Londres, 16 fr. 70 ; Bruxelles, 16 fr. 25 ; New-York, 16 fr. 40 ; Chicago, 16 fr. 40.

Il n'y a hausse qu'à Lyon, Bergues et Breslau ; les prix ont baissé à Paris, Dijon, Nantes, Soissons, Londres, Bruxelles, New-York et Chicago ; ailleurs, les prix n'ont pas varié.

Marché de Paris

Halles centrales à Paris, 3 janvier 1902

BEURRES. — Pour les beurres en mottes, hausse de 0.10 par kilo en moyenne sur l'ensemble. Cours fermes sur les sortes en livres.

Pour les beurres en mottes, on cote le kilo, en fermiers français : Isigny, »» à »», en marchands français : Bretagne, 2.40 à 2.80 ; en laitiers français : Normandie, 2.52 à 3 »» ; Bretagne, 2.80 à 3.02.

Arrivages : beurres en mottes, 24.967 kilos ; beurres en livres, 4.696 kilos ; petits beurres, 4.273 kilos.

ŒUFS. — Cours soutenus surtout sur la belle marchandise ordinaire.

On cote : en colis de 1.000 œufs, les gros de Bretagne 100 à 120 francs ; les ordinaires 70 à 78 francs ; les extra de Normandie 128 à 138 francs, les gros 105 à 125 francs, les ordinaires 90 à 100 fr.

Arrivages : 783 colis de 1.000 œufs.

Cours Commerciaux du 3 Janvier

Blés, les 100 kilos nets	1 h.	3 h.	Avoines, les 100 kil. net	1 h.	3 h.
Disponible..	21 75	22 »»	Disponible..	21 25	21 50
Courant....	21 75	22 00	Courant....	21 25	21 50
Prochain...	22 »»	22 »»	Prochain...	21 50	21 75
2 premiers..	22 25	22 50	2 premiers..	22 00	22 25
4 premiers..	22 75	22 75	4 premiers..	22 50	22 75
4 de mars..	23 »»	23 00	4 de mars..	22 00	22 25
Tendance soutenue.			Tendance soutenue.		

Avoines de consommation : 21 »» à 25 »».

Farin. fleur Paris, 100 k.	1 h.	3 h.	Seigles, les 100 kil. nets	1 h.	3 h.
Disponible..	27 50	27 75	Disponible..	15 75	15 75
Courant....	27 50	27 75	Courant....	15 75	15 75
Prochain...	27 75	28 00	Prochain...	16 »»	16 »»
2 premiers..	28 25	28 25	2 premiers..	16 25	16 »»
4 premiers..	28 50	28 75	4 premiers..	16 25	16 25
4 de mars	28 75	29 »»	4 de mars...	16 50	16 50
Tendance calmee.			Tendance calme.		

Farines de cons. : 28 50 à 32 »». Corbeil. : 31 »»

Sucres blancs, les 100 k.	1 h.	3 h.	Spiritueux, l'hectolitre	1 h.	3 h.
Disponible..	21 75	21 50			
Courant....	21 75	21 50	Disponible..	27 50	27 50
Prochain...	22 »»	21 75	Courant....	27 50	27 50
4 premiers..	22 50	22 25	Prochain...	27 75	28 »»
4 de mars...	23 »»	22 75	4 premiers..	28 »»	28 25
4 de mai....	23 50	23 50	4 de mai....	29 25	29 25
Tend. faib. Circ 103.600			Tend. c. Stocks : 21.175		

Sucres raffinés disponibles les 100 kil. en pains, 95 »» à 95 50 — Surchoix, cassés, rangés, loges, cartons de 5 kil. : 98 50 à 99 50 — Caisses de 50 à 60 kil. : 99 »» à 100 »». — Roux, 18 25 à »» »».

HUILES (les 100 kilos nets, fût compris)

Colza	1 h.	3 h.	Lin	1 h.	3 h.
Disponible..	62 00	62 00	Disponible..	66 »»	66 »»
Courant....	61 00	62 00	Courant....	65 25	66 »»
Prochain...	61 00	62 00	Prochain...	65 »»	65 »»
4 premiers..	61 00	62 »»	4 premiers..	65 50	63 50
4 de mai....	61 25	62 »»	4 de mai....	62 »»	62 »»
Tend. c. Circ. 1,500 qtx.			Tend. faible. Circ. »»»»		

Huile de colza brut : 62 »» à 00 00 les 100 kil.
Huile de colza épurée en tonnes : 72 »» les 100 k.
Sucres blancs (disponible) 21 27 à 00 0/0 les 100 k.
Spiritueux (disponible) 28 20 à 00 00 l'hectolitre.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

LE HAVRE, 3 janvier.

	COTONS très ordinaire Louisiane (balles) Ouvert.	Clôture	LAINES Buenos-Ayres en suint (bal). Ouv.	Clôt.	CAFÉS Santos (les 50 kil.) Ouv.	Clôt.
Janv. 1902.	52 50 0/0	52 50 0/0	119 00	119 00	44 50	44 25
Février.....	52 37 0/0	52 37 0/0	125 00	125 00	45 00	44 75
Mars.......	52 00 0/0	52 00 0/0	126 00	126 00	45 25	45 00
Avril......	51 87 0/0	51 87 0/0	126 50	126 50	45 75	45 50
Mai........	51 75 0/0	51 75 0/0	127 00	127 00	46 00	45 75
Juin.......	51 75 0/0	51 75 0/0	128 00	128 00	46 25	46 00
Juillet.....	51 75 0/0	51 75 0/0	128 50	128 50	46 50	46 25
Août.......	51 62 0/0	51 62 0/0	129 00	129 00	47 00	46 75
Septembre.	51 25 0/0	51 25 0/0	129 50	129 50	47 00	47 00
Octobre....	49 50 0/0	49 62 0/0	130 00	130 00	47 50	47 25
Novembre..	48 50 0/0	48 62 0/0	130 50	130 50	47 75	47 50
Déc. 1901..	00 00 0/0	00 00 0/0	000 00	000 00	48 00	47 75

Tendances : soutenue pour les cotons, ferme pour les laines et faible pour les cafés.
Vente : 250 balles de laines et 30,000 sacs de cafés.

Marchés de la Région

RENNES. — *Marché du 28 décembre.* — Cours fixés par la Commission officielle nommée par la Chambre de commerce : Farines, 1re qualité, les 100 kilos, 27.50 à »».»» ; farine, 2e qualité, 25.50 à »».»» ; froment 20.25 à »».»» ; sarrazin, 13.50 à »».»» ; avoine, 19.75 à »».»» ; orge, 14.50 à »».»» ; son, 14.50 à »».»» ; foin, les 500 kilos, 50.»» ; paille, les 500 kilos, 40.»» ; beurre, le kilo, 2.50 à ».»» ; œufs, la douzaine, 1.25 à ».»» ; poulets, la couple ».»» à ».»» ; oies, la pièce, ».»» à ».»» pigeons ramiers, ».»» ; cidre (droits non compris), année 1901, la barrique, 23.»».

RENNES. — *Foire du 2 janvier.* — Petite foire, à cause du mauvais temps, surtout pour les grains, qui n'ont pas changé de prix. Les chevaux d'âge se vendaient d'une façon assez satisfaisante.

Chevaux : 448 amenés, vendus trois quarts. — Bœufs : 64 amenés, tous vendus de 450 à 500 fr. — Vaches : 690 amenées, vendues trois quarts de 150 à 250 fr. — Porcs gras : 70 amenés, tous vendus de 80 à 90 fr.

— Porcs maigres : 562 amenés, les trois quarts vendus de 35 à 45 fr. — Porcs de lait : 500 amenés, les trois quarts vendus de 15 à 20 fr.

REDON. — *Marché du 30 décembre.* — Froment les 100 kilos, 18 fr. 70 ; seigle, 14.85 ; sarrazin, 13.80 ; avoine, 18.50 à »».»» ; pommes de terre, 6.50 ; foin les 500 kilos »».»» ; paille les 500 kilos »».»» ; beurre le kilo, 2 fr. 20 ; œufs, la douzaine, 1.25 ; poulets 2.50 ; bois de chauffage les 3 stères 25.»» ; cidre la barrique (octroi compris), 34.»» ; châtaignes grosses, l'hecto, 16.00 ; petites, 8.75.

CHATEAULIN. — *Marché du 2 janvier.* — Farine, 1re qualité, les 100 kilos, »».»» ; farine 2e qualité, »».»» ; froment, 19.50 ; seigle 14.00 ; sarrazin 14.00 ; avoine 19.50 ; orge, 14.00 ; pommes de terre 6.50 ; foin, les 500 kilos, »».»» ; paille, les 500 kilos, »».»» ; bœuf, le kilo, »».»» ; veau 0.65 ; mouton 0.75 ; beurre, le kilo, 2.50 ; œufs, la douz., 1.20.

L'AGENCE RODILLE

Par Xavier de MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XXXI

Il passa la frontière, revint à Paris, loua le petit hôtel de la rue du Colisée, monta sa maison sur un bon pied, et songea à se marier avec quelque héritière opulente, pour faire souche d'honnêtes gens.

Nous savons déjà comment la fille unique d'un riche marchand de farines s'éprit de sa personne et surtout de son titre, et de quelle façon, poussé par la nécessité impérieuse de se procurer de faux papiers, il vint se jeter dans la gueule du loup, ou plutôt dans les griffes de Rodille, qu'il n'avait vu jadis que sous la forme du père Legrip et qu'il lui était en conséquence impossible de reconnaître.

Rodille, lui, nous le savons également, reconnut l'ex-voleur du premier coup d'œil, en dépit de la peau de lion dont Vol-au-Vent s'était affublé, et malgré les façons de grand seigneur, d'assez mauvais aloi, du reste, dont il faisait un pompeux étalage.

Pauvre Vol-au-Vent ! A l'heure précise où il croyait toucher à la réalisation de ses ambitieuses espérances, sa bonne étoile se voilait et le plus effroyable, le plus inévitable des périls était au moment de fondre sur lui !

Rodille passa le reste de la journée à combiner son plan. Quand vint le soir, ce plan était complet, solide, tout d'une pièce, et tel enfin qu'il devait être pour amener un succès rapide et presque infaillible.

Nous avons déjà vu Rodille à l'œuvre.

Nous allons le voir de nouveau jouer un rôle dans une de ces trames ténébreuses qu'il ourdissait de main de maître.

Le lendemain, vers les deux heures de l'après midi, l'associé de Laridon reprenait le chemin de la rue du Colisée

Il avait fait appel à son ancien talent de transformation, et endossé un costume de domestique de bonne maison qui le rendait méconnaissable.

De longs favoris à l'anglaise encadraient sa figure soigneusement rasée et beaucoup plus colorée que de coutume. Il portait une casquette galonnée, une culotte de drap noisette et des guêtres de même couleur, un grand gilet de panne rouge, un habit veste de drap vert à boutons d'or timbrés d'une couronne de comte.

Les bouts empesés d'une ample cravate blanche se bombaient sur sa poitrine, comme une cuirasse, dans l'échancrure du gilet rouge.

Rodille, ainsi vêtu, entra dans le petit restaurant qui faisait face à l'hôtel, et il s'assit à la même table qu'il avait occupée la veille.

— Du café et un journal, dit-il au garçon, qui s'empressa de le servir mais qui n'eut garde de le reconnaître.

Rodille fit usage du journal comme contenance, et ne cessa d'observer du coin de l'œil la grille de l'hôtel voisin.

Au bout d'un quart d'heure il vit un valet tirer de la remise le cabriolet armorié, auquel, à l'aide du groom, et il attela le beau cheval noir.

Vol-au-Vent, plus que jamais vicomte de Coursolles, et dans une toilette éblouissante, apparut alors sur le seuil du vestibule, franchit le marche-pied de sa voiture, saisit les guides, quitta l'hôtel et prit la direction des Champs-Elysées.

Le valet referma la grille aussitôt après le départ du maître, mit la clef dans sa poche, traversa la rue et, selon son habitude quotidienne, entra dans le cabaret.

Le garçon l'accueillit avec une mine joyeuse qui prouvait une haute estime pour ce consommateur distingué.

— Eh ! bonjour donc, monsieur Lorain, lui dit-il. Comme vous venez tard aujourd'hui !

— M. le Vicomte avait besoin de moi.

— Êtes-vous libre pour longtemps au moins ?

— Pour le reste de la journée, monsieur le vicomte ne dîne pas à la maison.

— Alors, vous dînerez ici, monsieur Lorrain ?

— Naturellement.

— Voici qui va bien ! pensa Rodille.

Le garçon reprit :

— Monsieur Lorrain, qu'est-ce qu'il faut vous servir présentement.

— Ma pipe et une chope.

— Voilà la pipe et voilà la chope... En faisons nous une... de dominos, monsieur Lorrain ?

— Ça me va petit, quoique tu ne sois pas de ma force.

Les dominos furent étalés sur la table et la partie allait commencer, quand une voix grondeuse se fit entendre dans la pièce voisine.

Cette voix disait :

— Allons donc, Prosper ! à la besogne, paresseux ! tu sais bien qu'il y a du vin à mettre en bouteilles !... Descends à la cave, et plus vite que ça...

— On y va, patron... on y va... répondit le garçon d'un ton dolent en voyant apparaître un gros homme en tablier blanc et en bonnet de coton, tout à la fois propriétaire et cuisinier de l'établissement.

Prosper, mécontent, mais résigné, alluma une chandelle, souleva une trappe et disparut dans les profondeurs de la cave.

— Sacredieu ! père la Gibelotte, dit en riant le domestique au cabaretier, vous arrivez fort mal à propos, savez-vous ? pour m'enlever Prosper juste au moment où nous allions manœuvrer le double-six.

— Croyez bien que je le regrette, monsieur Lorrain, répliqua le gros homme, mais la besogne avant tout... Suffit ! le vin ne se mettrait pas tout seul en bouteilles.

— Voici le moment d'intervenir... pensa Rodille.

Il quitta sa place et, s'approchant du valet de Vol-au-vent, il lui dit d'une voix mielleuse :

— Le double-six me connaît un peu, monsieur et cher collègue... Si vous le trouvez bon, je ferai votre partie.

— Ah! par ma foi, camarade, touchez-là, je suis votre homme !

Les joueurs s'installèrent.

Il fut convenu que les enjeux seraient d'un côté la demi-tasse de Rodille, et de l'autre la chope du Lorrain.

Après une lutte très longue et très chaude Rodille perdit.

La revanche fut proposée et acceptée. Rodille perdit de nouveau, et de revanche en revanche, il se trouva devoir à Lorrain un nombre incalculable de petits verres.

— Camarade, fit-il alors, puisque votre soirée vous appartient, j'offre de vous jouer un dîner à discrétion pour nous deux contre ce que je vous dois jusqu'à présent.

— Volontiers... mais vous n'êtes point en veine, camarade, et je dînerai à vos frais.

— C'est ce que nous verrons tout à l'heure.

La chance ne tourna pas et Rodille perdit le dîner comme le reste.

— Je vous l'avais annoncé ! s'écria le Lorrain. La chance n'y est point et vous perdriez votre culotte !...

Rodille tira de sa poche une poignée d'or et des billets de banque.

— Bah ! fit-il en étalant cet or et ces billets, vous voyez que je suis en fonds ! ! Qu'importe celui qui paye ?... L'essentiel est de bien dîner...

Il appela le patron en frappant sur la table.

— Vous avez des cabinets particuliers demanda-t-il.

— J'ai un petit salon derrière la salle.

— C'est ce qu'il nous faut... vous nous servirez là dans une heure... Je m'en rapporte à vous pour le menu ; je vous préviens seulement qu'il nous faut tout ce qu'on peut imaginer de plus fin... Je vous commande un dîner d'ambassadeur... Quant aux vins, descendez vous-même à la cave et fouillez derrière les caveaux !... Vous avez carte blanche, père la Gibelotte... Que ça soit cher, mais que ce soit bon !

— Peste, collègue, vous faites bien les choses ! dit Lorain émerveillé. Il faut que vous ayez une fière place et de fameux gages.

— Je ne me plains point... réplique Rodille, et ma place est bonne en effet...

(A suivre).

Troisième Edition

RENNES

LES QUESTIONS MUNICIPALES

Le bureau municipal d'hygiène

Interview du docteur Deschamps

Nos lecteurs ont pu lire dans notre compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal, la discussion très vive qui s'est élevée entre plusieurs de nos édiles, dont MM. Brager et le docteur Deschamps, au sujet de ce projet de création d'un bureau municipal d'hygiène à Rennes.

L'*Ouest-Eclair* ne serait pas le journal d'informations qu'il prétend être à l'intérieur et à l'extérieur, s'il n'avait été demander quelques explications à M. le docteur Deschamps sur une question qui intéresse au plus haut point notre population. L'honorable édile, ayant déclaré être en désaccord avec le docteur Leray sur différents articles du projet, il importait d'être fixé sur les points qui séparent les deux médecins.

Nous avons trouvé le docteur Deschamps à sa clinique de Sainte-Anne. Il venait de finir sa consultation, et c'est vêtu du traditionnel tablier blanc qu'il a bien voulu nous recevoir.

— Vous venez encore me faire subir le supplice de l'interview? nous dit-il en riant.

— Docteur, vous qui avez l'habitude de tenir vos malades sur la sellette, et qui ne les abandonnez que lorsqu'ils sont guéris, vous subirez bien ce petit supplice, en expiation de ceux que vous leur faites endurer... pour les sauver de la mort. Du reste, la question vaut la peine de vous déranger. Je viens vous demander votre avis sur le règlement du bureau municipal d'hygiène.

— Je ne voulais m'expliquer qu'en séance du Conseil municipal, mais puisque vous tenez à faire connaître de suite mon avis à vos lecteurs, je ne vois pas pourquoi je ne vous soumettrais pas des arguments qui ne perdront rien de leur force en étant publiés.

Profitant des bonnes dispositions de mon aimable interlocuteur, je sors immédiatement de ma poche le texte du projet du docteur Leray, et — tel un juge d'instruction — je pose mes questions.

— D'abord, docteur, que pensez-vous du projet au point de vue général ?

— Je suis et j'ai toujours été partisan d'une commission municipale d'hygiène composée de tous les conseillers qui sont au courant des importantes questions concernant l'hygiène: médecins, pharmaciens, chimistes, architectes, commerçants en produits alimentaires, vétérinaires, etc.; mais si je suis d'accord sur ce point avec mon honorable confrère, nous différons en plusieurs points essentiels, en ce qui concerne le côté administratif du projet et la manière de le mettre en usage.

— Pourriez-vous, docteur, me préciser les points sur lesquels vous n'approuvez point le docteur Leray?

— Parfaitement, et puisque vous avez le règlement en mains, rien ne sera plus facile. D'abord, avant tout, sachez que je n'ai aucun parti-pris dans l'affaire. J'ai le docteur Leray en profonde estime et j'admire comme il convient son œuvre admirable de la goutte de lait et les efforts qu'il fit pour l'installation de la crèche que nous allons bientôt inaugurer. Si, aujourd'hui, je fais des restrictions pour son bureau municipal d'hygiène, c'est que j'estime que dans une question aussi importante, si grosse de conséquences, on doit veiller à une réglementation parfaite, exempte de tous reproches, de tous soupçons et donnant au public une complète sécurité.

Aussi, l'article 2 des dispositions générales dit : « La direction technique du bureau municipal d'hygiène sera exercée par un membre de la commission d'hygiène, qui, désigné par ses collègues, sera nommé par le maire et prendra le titre de directeur du bureau d'hygiène. Eh bien, il me semble impossible qu'un conseiller — et c'est le désir du docteur Leray de prendre ce titre — devienne directeur du bureau d'hygiène, qui sera, en somme, un nouveau service municipal ajouté aux autres. Notre rôle, à nous conseillers, est de rester membres de cette commission d'hygiène, d'y apporter nos connaissances et cela sous la présidence du maire ou d'un adjoint. Nous ne pouvons nommer un directeur parmi nous, sans autorité spéciale. Je ne vois aucun inconvénient, au contraire, à ce que le chef de ce service soit un médecin, et ma voix est tout acquise au docteur Leray, mais à la condition qu'il cesse d'être conseiller municipal. J'irai même plus loin. J'estime que la direction de ce service, tel que l'entend le docteur Leray, est incompatible avec l'exercice ordinaire de la médecine. Et vous verrez tout à l'heure pourquoi. C'est vous dire que j'estime que le directeur de ce service doit être rétribué au même titre que les autres chefs de service.

En attendant qu'il puisse en être ainsi, c'est au service des eaux et de l'assainissement qu'il convient de rattacher ce service en lui fournissant le personnel nécessaire. Il est encore un argument qui tendrait à repousser un conseiller municipal comme directeur de ce service technique, c'est qu'à toutes les élections, on devrait alors changer de directeur.

Mais si vous le voulez, continuons l'examen du projet de règlement. A l'article 7 du titre II, il est dit « Chaque jour les points où auront été signalés des cas de ces affections (les maladies épidémiques) seront marqués sur un plan de la ville, à l'aide de signes conventionnels pour chaque espèce de maladies ». Il faut avouer que cette question est bien délicate. Sommes-nous autorisés à indiquer sur un plan de la ville chaque espèce de maladies, et d'exposer ainsi notre ville à être mise en quarantaine par les étrangers. Quand toutes les villes de France agiront ainsi, nous pourrons alors étudier ce que nous devrons faire. Je vous le répète, avec ce projet de bureau d'hygiène nous abordons des effets et des causes si complexes que je m'effraye à la pensée que nous aurions pu le voter de suite.

Et l'article 8 ainsi conçu : « MM. les médecins de la ville voudront bien pour se conformer à la loi du 30 novembre 1892 sur la déclaration des maladies épidémiques, utiliser les carnets qu'ils ont en leur possession, contenant des cartes imprimées, et signaler à M. le Maire les cas de maladies zymotiques qu'ils ont été appelés à constater ou à traiter ». Cet article est absolument platonique. Les médecins feront ou ne feront pas ce qu'on leur demande; et ceux qui ne le feront pas auront beau jeu de se retrancher derrière le secret professionnel.

L'article 10 est parfait en théorie. Il déclare que « lorsque le bureau d'hygiène aura reçu avis d'un cas de maladie contagieuse, il fera en sorte de se renseigner sur l'origine de la maladie, surveillera la maison et les habitations voisines, et s'assurera que des mesures d'isolement et de désinfection ont été prescrites ». Je vous le répète, c'est peut-être parfait en théorie, mais ce n'est pas applicable si le directeur du service est médecin exerçant la médecine ou s'il jouit d'une fonction élective. On soupçonnera toujours un médecin d'avoir accordé plus facilement le certificat de désinfection à un de ses clients qu'à un citoyen qu'il ne connaît pas. M. le docteur Leray sait bien que je ne dis pas ça pour lui. Il est incapable de favoritisme; mais il n'empêchera jamais la médisance.

C'est en vertu de cette opinion que l'article 12 me semble aussi inapplicable. Cet article est ainsi rédigé: « Au cas où il n'aurait pas réussi à faire prendre toutes les mesures de préservation jugées indispensables, il devra faire appel au concours du bureau d'hygiène, qui pourra administrativement intervenir d'une façon efficace ». Voyez-vous ce médecin dénonçant un de ses clients au bureau d'hygiène. Il aurait vite perdu sa clientèle. A chaque instant nous pourrions voir qu'il est indispensable que le directeur du bureau d'hygiène soit un médecin indépendant, sans clientèle.

Je pourrais vous parler de l'article 14, concernant les cas d'épizooties, et vous dire que ce service existant et étant réglé par les conseils d'hygiène départementaux et d'arrondissement, il n'est nul besoin de le relier au bureau d'hygiène, mais je préfère en arriver de suite au titre III concernant les établissements insalubres, incommodes ou dangereux.

Ce service ressort également des conseils d'hygiène, et, du reste, tout le monde sait que la politique et les influences diverses ont bien plus de poids que tous les avis donnés par ces conseils. A quoi bon encombrer notre programme par ce chapitre, à moins que la nouvelle loi ne nous y oblige, puisque nous savons d'avance que tous nos vœux seront platoniques !

Cependant, en admettant que nous soyons forcés de faire entrer ce service dans celui du bureau d'hygiène, il y a deux articles qui sont excellents dans le règlement du docteur Leray, ce sont ceux-ci :

Art. 19. — Le bureau d'hygiène devra veiller à l'accomplissement des prescriptions réglementaires, qui auront été imposées aux établissements déjà autorisés.

Art. 20. — Il devra à cet effet demander chaque mois, et plus souvent si les circonstances l'exigent, à son inspecteur sanitaire ou au commissaire central, les renseignements nécessaires pour s'assurer que les conditions fixées par les arrêtés d'autorisation se trouvent remplies.

Nous pourrions éviter ainsi les petits passe-droits, les faveurs ou les tolérances de coterie, et exiger que les règlements soient les mêmes pour tous.

En revanche, il y a dans l'article 21, un « s'il y a lieu » que nous pouvons laisser passer sans protestation. Ecoutez plutôt cet article « A défaut et après avertissement préalable, non suivi d'exécution, le bureau d'hygiène soumettra à la signature du maire ou de l'adjoint délégué, telle mesure qui lui paraîtra nécessaire, après avis, *s'il y a lieu*, de la commission d'hygiène.

Ce « s'il y a lieu » est inadmissible. La commission d'hygiène doit *toujours* et *dans tous les cas* être consultée.

Mais si vous le voulez bien, pour ne pas éterniser la question et ne pas fatiguer les lecteurs de l'*Ouest-Eclair*, nous allons passer plus rapidement sur les autres articles. L'article 26 empiète sur les revenus des hospices en voulant diriger le service de désinfection. C'est un revenu qu'on ne peut leur enlever. Quant à l'article 27, il dit que le mode d'exécution des mesures de désinfection tant à domicile qu'au moyen de l'étuve sera déterminé et indiquera le tarif de chaque désinfection. Or, j'estime que c'est une industrie qui s'améliorera par la force des choses et qu'il faut laisser se développer à l'avantage de nos concitoyens.

Quant au service de vaccination gratuite que veut organiser le docteur Leray, il existe déjà. Il peut du reste fonctionner en outre au dispensaire municipal si on le trouve insuffisant, car il est bien entendu qu'on ne peut vacciner de cette façon que les indigents. Ce chapitre est, à mon avis, à supprimer du projet.

Je trouve aussi que le chapitre concernant les secours sur la voie publique est absolument distinct de l'hygiène. C'est un service médical spécial d'assistance qui doit trouver sa place ailleurs. Le secours aux malades et aux blessés, ce n'est pas de l'hygiène. On peut organiser ce service au moyen des éléments que nous possédons pour l'assistance médicale gratuite, tant pour les secours que pour l'inspection, sans l'ingérance de commissions spéciales.

Au titre VII, M. le docteur Leray entend rattacher au bureau d'hygiène le laboratoire municipal, qui dépend de la faculté et le laboratoire de bactériologie, qui dépend de l'école de médecine. Il me semble que la chose est bien délicate. Les éminents directeurs de ces établissements ne nous ont jamais rien refusé, mais n'est-il pas un peu froissant pour leur amour-propre de les mettre sous la direction du bureau d'hygiène?

J'aurais encore bien des choses à vous dire, mais il faudrait toute une page de votre journal. Laissez moi terminer en vous parlant de la question de l'inspection des écoles. L'article 55 dit que les enfants des écoles seront examinés et que l'examen portera particulièrement sur ceux des enfants qui seront désignés par l'instituteur ou l'institutrice, comme étant d'une santé délicate ou atteints d'indisposition.

Eh bien cet article est absolument attentatoire à la liberté des pères de familles et je ne crois pas qu'il soit possible d'examiner des enfants sans l'autorisation des parents.

De toutes façons les fonctions d'inspecteur des enfants des écoles ne pourront encore être remplies par le médecin directeur du bureau d'hygiène que s'il n'exerce pas la médecine.

Telles furent les observations que nous formula le docteur Deschamps. Nous les avons reproduites le plus fidèlement possible en nous gardant de toute appréciation.

La parole est maintenant à M. le docteur Leray. Nous aurons le plaisir de nous présenter chez lui aujourd'hui, et s'il veut bien nous confier sa réponse, nous la reproduirons également sans commentaires.

De la discussion, dit-on, jaillit la lumière.

U. G.

Réunion de la Commission des Hospices

La commission des hospices s'est réunie hier sous la présidence de M. le Maire. Nous pouvons dire qu'elle fut plutôt orageuse. M. le Maire, très embarrassé, aurait rejeté sur son conseil municipal la responsabilité du vote où les hospices doivent garder pour compte leur déficit de 63,000 francs.

Quant aux médecins, ils auraient déclaré qu'en adoptant ce principe d'économies à outrance, il devient impossible de chercher à faire de bonnes choses au point de vue médication. Les esprits étaient très échauffés et nous avons entendu parler de démission de médecins et même de membres de la commission des hospices.

Ce sont là des racontars. Mais si le proverbe : « Il n'y a pas de fumée sans feu » est vrai, nous apprendrons d'ici quelques jours des nouvelles sensationnelles.

Nouveaux accidents de Tramway à vapeur

La série à la guigne. — Sur la ligne de Tinteniac. — Sur la ligne de Châteaugiron. — Une voiture renversée. — Une vache tamponnée. — Chez M. Guittet.

Après l'accident de la Chapelle Saint-Aubert, voici que vient de se produire, sur la ligne de Tinténiac cette fois, un accident qui eut pu avoir de terribles conséquences. Tout s'est borné heureusement à des blessures sans gravité et à des dégâts matériels.

Le train qui part du Mail à 6 h. 36 du matin était sur le point d'arriver à la station de la Brosse quand les voyageurs de la troisième voiture ressentirent un choc assez violent. Le mécanicien se rendant compte qu'il venait de se produire un accident arrêta sa machine aussi brusquement que possible et descendit pour se rendre compte de la cause de ce choc. De nombreux voyageurs descendirent aussi de voiture.

A la lueur des lanternes, car la nuit était très épaisse, on s'aperçut qu'une voiture appelée communément carriole, était renversée près de la voie avec son cheval abattu, tandis que des cris désespérés semblaient démontrer que quelqu'un était engagé sous le véhicule.

Voici ce qui s'était produit. Un fermier des environs venu à la foire n'ayant pu vendre la vache qu'il y avait amenée, la reconduisait en la poussant devant lui, tandis que sa femme suivait au pas en voiture.

Au moment où le train arriva, la fermière qui ne savait pas conduire, tira la guide du mauvais côté, le cheval recula et la voiture alla frapper violemment le troisième compartiment, se renversant sous la violence du coup, tandis que le cheval s'abattait.

On dégagea immédiatement la pauvre femme qui se plaignait de violentes douleurs et qui boitait. Après lui avoir donné les premiers soins dans une auberge de la Brosse, on s'aperçut que la fermière n'avait que des contusions sans gravité. La voiture a peu souffert et le cheval est indemne.

Le second accident a eu lieu sur la ligne de Châteaugiron, où le train 25, partant à six heures moins le quart, a tamponné une vache qui se trouvait sur la voie. Le train s'est arrêté, et le choc a été tel que le mécanicien a cru un moment qu'un déraillement allait se produire. Il n'en fut rien heureusement, et au moment où l'on allait se saisir de la vache, elle s'enfuit, mais pas assez à temps pour qu'on ne voie pas qu'elle était blessée à la cuisse. Jusqu'à présent, le propriétaire de cette bête ne s'est pas fait connaître.

Un autre accident, bien minime ce dernier, s'est produit sur la ligne de Fougères. La victime est.... un énorme chien qui s'est engagé sous la machine et a forcé le train à s'arrêter.

A la suite de ces accidents, nous nous sommes rendu chez M. Guittet l'aimable chef d'exploitation des tramways à vapeur, à qui nous avons demandé son avis sur la fréquence des accidents depuis quelque temps.

— Mon avis, m'a-t-il répondu, c'est que le public est aujourd'hui trop habitué aux tramways, et qu'il ne prend pas assez de précautions. Jadis, les accidents avaient lieu par surprise; aujourd'hui, c'est par habitude. Si les cultivateurs, les conducteurs de bestiaux ou les conducteurs de voitures avaient soin — la nuit surtout — de se tenir loin de la voie ferrée, nous n'aurions pas tant d'accidents à signaler. Mais les enquêtes de tous ces accidents ont démontré un manque de prudence absolu.

— Pourriez-vous me donner, mon cher directeur, quelques renseignements complémentaires sur l'accident de La Chapelle St-Aubert?

— Non, nous en sommes toujours à l'hypothèse que je vous ai signalée hier. Ce que je peux vous dire, c'est que la fatalité en voulait à ce pauvre homme, car il était venu voir sa sœur à La Chapelle St-Aubert et cette dernière avait beaucoup insisté pour qu'il couchât chez elle. Avec ténacité il a refusé et est allé se faire écraser par le tram.

Les Vols de Saint-Etienne

Nous recevons le mot suivant :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre compte rendu du vol de Saint-Etienne, vous avez mis: que M. Rémiot, correspondant du *Réveil social*, rentrant à deux heures du matin, avait entendu des grincements de scie, et que ce devait être les voleurs de Saint-Etienne qui étaient en train d'opérer.

L'information est inexacte; comme je rentrais du théâtre, vers minuit et demie, avec ma femme, nous avons cru entendre comme des coups de marteau dans la direction de Saint-Etienne. Etait-ce les voleurs? Peut-être, mais à ce moment j'étais loin de songer que l'on pillait l'église paroissiale.

Je vous prie d'excuser cette petite rectification et compte sur votre confraternité pour l'insérer.

Recevez. etc.

RÉMIOT.

CLERGÉ. — Sont nommés : curé de Guipry, M. l'abbé Jean Hurtel, recteur de la Chapelle-du-Lou, en remplacement de M. l'abbé François Jéhannin, démissionnaire; vicaire à la Celle-en-Luitré, M. l'abbé Emile Repessé.

— *Lire en première page* **Deux escrocs de haut vol.**

PETITES NOUVELLES

Evadé de Saint-Méen. — Avant-hier soir, entre 9 et 10 heures, le gardien chargé de surveiller les fous à l'asile Saint-Méen, à Rennes, constatait qu'un nommé Philippe-René Gaullier, âgé de 37 ans, né à Quédillac, n'était pas couché. Il prévint le directeur de l'asile qui fit faire, mais en vain, des recherches.

Depuis son départ, Gaullier n'a pas été vu. Voici son signalement : taille, 1 m. 63, cheveux châtains, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, yeux gris, menton rond, visage ovale, teint pâle. Il est vêtu d'un complet bleu foncé, porte une casquette et est chaussé de sabots.

On se demande comment ce malheureux a pu tromper la surveillance de ses gardiens. On le recherche activement.

Acte de probité. — M. Michel, facteur des Postes à Rennes, chargé de recouvrer une traite de 64 francs au café des Halles, place des Lices, se présenta avant-hier matin vers 9 heures dans ce café pour toucher la dite traite. On le paya et il continua sa tournée.

Vers le soir, faisant ses comptes, l'honorable et consciencieux facteur remarquant qu'il avait 50 francs de trop, vint trouver le propriétaire du café des Halles, et lui remit les 50 francs. Ce dernier, avait par erreur, donné un billet de 100 francs pour un billet de 50 francs.

Nos félicitations à M. Michel.

Imprudent cavalier. — Hier l'après-midi, vers 3 heures 1/2, un jeune homme d'une vingtaine d'années, monté sur un gros cheval de ferme, galopait sur le boulevard de la Liberté, lorsqu'arrivé près du café Continental, son cheval glissa et alla piquer une tête dans le bec de gaz qui se trouve à cet endroit.

Le choc a été si violent que le poteau de fonte du reverbère s'est brisé net par le milieu et a été déraciné.

Le cavalier, qui n'avait qu'une petite blessure au cou, occasionnée par la chute d'un carreau du reverbère brisé, s'est relevé aussitôt, et craignant sans doute d'être condamné à payer les frais de réparation, est aussitôt remonté sur son cheval, pas blessé, et est parti.

La dépopulation. — Pendant le mois de décembre 1901, le mouvement de la population de Rennes a été le suivant : mariage, 15 ; divorces, 3 ; naissances, 113 ; décès, 202.

La dépopulation continue, comme on le voit.

Musique de l'Ecole d'artillerie. — Programme du dimanche 5 et 9 janvier 1902, de 3 à 4 heures, au Thabor :

Salut lointain, allegro, Boring ; *Peter Sohmol* ouverture, Werter; *Menuet de la 6e sonate*, Haydn ; *Le Tannhauser*, fantaisie, Wagner ; *L'Eventail*, valse, Klein.

Portemonnaie perdu. — Mlle Laporte, institutrice à Saint-Erblon, a perdu, ces jours derniers, aux environs du Bazar Parisien, un portemonnaie jaune contenant 80 francs.

SOIRÉE RENNAISE

Théâtre de Rennes. — Aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/4. Entrées de faveur suspendues. Première à Rennes de *La Bohème*, comédie lyrique en 4 actes, poème et musique de Léoncavallo.

Demain dimanche, 2 représentations. Matinée à 2 heures, grand succès, *Le Petit Duc*.

Soirée à 8 heures 1/2.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

3. — Lucienne-Jeanne Duval, rue Lobineau ; Marceline-Joséphine-Marie-Josèphe Gaignoux, faubourg d'Antrain; Anne-Elisabeth-Marie Rault, avenue de la Gare.

DÉCÈS

3. — Marie-Françoise-Célestine-Julie Quemper, 8 ans et 1 mois, rue Vasselot ; Marie-Ange Jamois, lingère, célibataire, 21 ans et 1 mois, ruelle Saint-Cyr ; Mme veuve Goupil, née Perrine Bertru, 77 ans, rue Baudrairie ; Jules Mayex, meunier, célibataire, 34 ans, Hôtel-Dieu.

ENSEIGNEMENT

Leçons d'Allemand à domicile par demoiselle. — Prix modérés. — Accepterait place dans bonne famille.

S'adresser au bureau du Journal. 3379 1-1

AUTOUR DE RENNES

CHARTRES. — **Blessé par une branche.** — M. Riopel, le débitant bien connu des pêcheurs rennais de la Rabine Doublesac, était hier vendredi à abattre des arbres à Taillebois, près de la Chaussairie, vers une heure et demie, lorsqu'une maîtresse branche tomba tout à coup sur lui d'une assez grande hauteur.

M. Riopel, qui était alors penché, a été atteint dans le dos, près de la nuque, et très gravement blessé. On l'a transporté à son domicile, où M. le Dr Boivin, de Bruz, lui a donné les meilleurs soins. On espère que la vie du blessé n'est pas en danger.

VITRÉ

LE TEMPS. — Le mauvais temps continue toujours, la pluie ne cesse de tomber, aussi les rues sont-elles remplies de boue. Dans la campagne, les routes sont dans le même état.

NOYÉ DANS UN LAVOIR. — Jeudi 2 janvier, vers 6 h. 1/4 du matin, on a trouvé dans un lavoir, à la Poultière, tout près de Vitré, sur la route de Laval, le cadavre de M. Louis-Marie Boucherie, 60 ans, cultivateur. Cette mort doit être attribuée à un accident; trompé par l'obscurité, en voulant rentrer à son domicile, M. Boucherie sera tombé dans le lavoir. Le médecin, appelé à constater le décès, a déclaré que le malheureux a été frappé subitement d'une attaque de paralysie.

ENTRE CIVILS ET MILITAIRES. — Le 1er janvier, vers 6 h. 45 du soir, plusieurs jeunes gens se trouvaient au café Salmon, rue Neuve, à Vitré, en face de la Gare; ces jeunes gens, qui sont du prochain tirage au sort, étaient un peu en gaîté par suite de libations faites à l'occasion du premier jour de l'an; ils s'amusaient entre eux et ne disaient rien aux autres consommateurs, lorsqu'un soldat du 70e qui se trouvait dans le même café en compagnie d'un autre soldat, s'est approché d'eux en les narguant ; après plusieurs paroles aigres échangées de part et d'autre, le militaire ayant donné un coup de poing à l'un des jeunes gens, un de ceux-ci répondit immédiatement; mal lui en prit, car le militaire tira sa baïonnette et frappa l'un des conscrits, qui ne fut atteint que légèrement, fort heureusement.

Les jeunes gens, voyant ce qui allait se passer, partirent; les deux militaires, mis à la porte du café, continuèrent dans la rue Neuve leur tapage et menaces, et, après avoir dégainé tous les deux, ils ne voulaient rien moins que transpercer de leur baïonnette la première personne qui se serait approchée d'eux.

La gendarmerie, ainsi que les autorites militaires ont commencé immédiatement une enquête.

ETAT-CIVIL de Vitré. — *Naissances.* — Berthe-Joséphine-Marcelle-Germaine Renoux, rue Hellerie; Louise-Marie-Mélina-Henriette Blondel, rue Hellerie; Henri-Léon-Jean-Marie Guillet, au Haut-Pont ; Louis Morel, rue de Paris, 8; Germaine-Virginie-Berthe Monnier, ruelle du Temple, 9.

Décès. — Caroline Jarnouën de Villartay, 81 ans, rentière, boulevard du Prêche ; Jeanne Janault, 68 ans domestique, hospice de la Guilmarais ; Jean-Marie Legendre, 50 ans, domestique, hôpital Saint-Nicolas; Marie-Rose Boucherie, 30 ans, journalière, rue de Fougères ; Eléonore Poule, 14 ans, maison de retraite rue la Mériais; Louis Boucherie, 60 ans, cultivateur, à la Poultière.

Champeaux

GARE AUX VOLEURS. — M. Hériot, débitant au bourg de Champeaux, possède près de sa demeure une petite écurie avec une loge; dans cette loge, il a un lit qui est occupé quelquefois par des ouvriers de passage.

Dernièrement, pendant la nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans cette loge, qui n'est jamais fermée à clef et ont saccagé tout ce qui s'y trouvait; c'est ainsi que de la balle a été jetée dans un fossé sur la route; de la plume, que contenait un édredon, a subi le même sort, ainsi que divers autres objets. M. Hériot n'a pas porté plainte, parce qu'il ne connaît pas les malfaiteurs; cependant il a éprouvé de ce fait un certain préjudice.

On parle également dans le pays de vols de lapins et de volailles qui seraient commis depuis quelques jours.

Peut-être découvrira-t-on l'auteur ou les auteurs de ces méfaits.

Marpiré

UN COUP DE VENT. — Ces jours derniers, un coup de vent terrible qui a duré à peine 2 minutes, s'est abattu sur la commune de Marpiré, où il a causé des dégâts considérables dans plusieurs fermes, où les toitures ont été fortement endommagées ; ainsi, au Haut-Landavran, chez Mme veuve Poncet, le grenier de la maison d'habitation et celui d'un cellier ont été mis en grande partie à ciel ouvert. Chez les époux Houget, aux Epinaies, la toiture d'un bâtiment assez long a été complètement enlevée.

On ne se souvient pas à Marpiré avoir vu pareille tempête.

FOUGÈRES

UNE FOLLE. — Une nommée Marie Guiller, femme David, ayant été reconnue atteinte d'aliénation mentale par M. le docteur Deroger, a été transportée ce matin à l'Hôtel-Dieu de Fougères.

ETAT-CIVIL de Fougères. — Naissances. — Victorine-Henriette-Marie Derennes, rue Bochin, 33; Joseph-Victor-François Derennes, rue Bochin, 33; Marcel-René-Jean-Marie Lesaint, rue Pinterré, 18; Yvonne-Louise-Constance Battais, rue de Vitré, 18 ; Marcel-Louis-François-Jean Lemonnier, rue Nationale, 19.

Promesses de mariage. — Eugène-René Gillet, menuisier, rue Alexandre, 3, 5, et Marie-Gilles, piqueuse en chaussures, rue du faubourg Saint-Denis, à Paris ; Alphonse-Henri Galais, chausonnier, rue de Bonabry, 54, et Anne-Marie Labbé, chausonnière, rue des Feuteries, 33.

Décès. — Léonie Baudouin, célibataire, religieuse, 28 ans, communauté de Rillé.

Louvigné-du-Désert

DÉRAILLEMENT. — Mercredi soir, 1er janvier, vers cinq heures et demie, un train de marchandises, à peine sorti de la gare de Louvigné, dérailla. La machine seule sortit de la voie. Heureusement, le chauffeur et le mécanicien eurent le temps de sauter à distance.

Par mesure de précaution, le chef de gare télégraphia à Fougères pour demander une machine de secours, et à Villamée pour faire stoper le dernier train de voyageurs qui devait arriver à 6 h. 17.

Ce ne fut que vers minuit que la voie fut dégagée et livrée à la circulation.

JAMBE BRISÉE. — Mercredi soir, vers dix heures et demie, des personnes de Louvigné-du-Désert, inquiètes sur le sort des voyageurs qui se trouvaient dans ce train obligé de stopper à cause de l'encombrement de la voie, s'acheminaient vers la gare pour avoir des renseignements, lorsque, en face de la propriété du docteur Guisnier, de Rennes, elles aperçurent une femme étendue sur la route et poussant de longs gémissements. A la lumière d'une lanterne, elles virent que la malheureuse, qui n'était autre que Mme veuve Alison demeurant tout près de là, avait une jambe brisée; on la transporta aussitôt à son domicile, où elle reçut les soins d'un médecin.

Montfort

LE JOUR DE L'AN. — Bien avant le jour, vers 6 heures du matin, les clairons de la compagnie des sapeurs-pompiers se sont réunis, sont allés devant la maison des principales autorités de la ville, et ont joué quelques sonneries; c'est leur manière à eux de souhaiter la bonne année. Quelques moments après, passe à son tour le tambour de ville qui fait entendre ses roulements des jours de fête. Vers 8 heures, la musique municipale se rend à la sous-préfecture, puis chez M. le Maire et chez M. l'Adjoint, et exécute l'un des plus beaux morceaux de son répertoire.

Toute la matinée, assez de monde dans les rues ; c'est un va-et-vient continuel ; on va faire visite aux parents et aux amis, les ouvriers vont souhaiter la bonne année aux patrons ; enfin, les mendiants font leur tournée de nouvel an.

Vers 4 heures de l'après-midi, le temps, qui avait été passable, est devenu subitement mauvais. Un vent très fort s'est levé, la pluie a commencé à tomber, et la tempête a fait rage toute la soirée et toute la nuit. Aussi, de bonne heure, les rues sont devenues désertes, et ce premier jour de l'année s'est terminé avec une bien triste mine.

Redon

ETAT-CIVIL DE REDON. — *Naissances.* — Emilienne-Jeanne-Marie Delanoé, au Val; Laurence-Henriette-Anne-Marie Chauvet, rue de Vannes.

Décès. — Louis Pioche, courrier convoyeur des postes, 66 ans, veuf de Marie-Joseph Adam, rue de Codilo ; Jean-Marie Rouillé, marchand de bois, 73 ans, époux de Jeanne Dabo, quai Duguay-Trouin ; Catherine Duhil, 51 ans, sans profession, épouse de Emile Garnier, rue Notre-Dame.

LA RÉGION

Malouine et Dinannaise

Saint-Malo.

EN CORRECTIONNELLE. — Le tribunal correctionnel de Saint-Malo a, dans son audience du 2 janvier, condamné :

François Noël, 32 ans, originaire de Combourg, à 5 mois de prison pour vagabondage et mendicité, en simulant à Dol une fausse infirmité ;

Angélique Bellanger, qui est divorcée et a été 8 fois condamnée, à 3 semaines de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse manifeste et outrages aux gendarmes ;

Georges Gardinier, 22 ans, du Minihic, à 6 jours de prison avec sursis, pour avoir à Saint-Pierre et Miquelon, le 18 octobre dernier, frappé et mordu son camarade Baron;

Pierre Lebeau, 25 ans, de La Guerche, 5 condamnations, à 8 jours de prison et 5 fr. d'amende, pour ivresse et bris de clôture à Saint-Malo le 26 décembre ;

Anne-Marie Chapon, 38 ans, de Tinténiac, à 6 jours de prison, pour avoir volé, en octobre dernier, à Modeste Morin, une fourche américaine, un pot à lait et une chemise ;

Patrice Guyot, 31 ans, à 30 fr. d'amende, pour chasse sans permis ;

Eugène Boucé, 27 ans, de Barentin, 3 condamnations, à 3 mois et un jour de prison par défaut, pour vol, le 11 décembre dernier, de 100 kilos de fer à l'usine Guéret, à Saint-Malo.

LÉGION D'HONNEUR. — MM. Noury, de Saint-Malo, ex-médecin de la marine, et Chevanche, maître armurier de Saint-Malo, sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

ETAT-CIVIL de Saint-Malo. — *Naissances.* Marie-Louise Pilorge ; Louis-Marie Lemarchand; Marie-Léontine-Louise Beaupère ; Pierre-Noël-Marie Angerly ; Gustave-Louis-Etienne-Charles Suriray ; Eugène-François Boulet ; Marcelle-Anne-Marie-Eugénie Leroy ; Antoinette-Marie-Augustine Le Bozec.

Promesses de mariages. — Georges Chappdelaine, marin et Jeanne Dutertre ; Ange Daumer, marin, et Jeanne-Marie Tricot.

Décès. — Adolphe Amicel, 2 mois ; Marcelle Michel du Luce, 9 jours ; Ambroise Voisin, garçon d'écurie, 34 ans ; Amélie Sillard, 5 ans ; Yvonne Roger, 18 mois.

Saint-Servan.

CHUTE DE 5 MÈTRES. — M. Thomas, originaire de Saint-Servan, manœuvre, était occupé à décharger du sel sur le navire *Boeldieu*, pour le compte de la maison Leborgne. Il est tombé dans la cale d'une hauteur de cinq mètres environ, en se faisant des contusions assez graves et une entorse au pied droit. Après avoir reçu les soins du docteur Labbé, il a été transporté à son domicile, rue Dauphiné.

ETAT-CIVIL DE SAINT-SERVAN. — *Naissances.* — Rosalie-Julie-Bajot ; Georges-Charles-Adolphe-Ernest Delarue ; Edouard-Robert-Félix-Marie Leprince; Edouard-Julien-Eugène-Marie Lebreton.

Mariages. — Henri Salmon, professeur de mathématiques, et Marie-Anne Met, sans profession.

Décès. — Pierre Vallet, marin, 70 ans, célibataire; Marie Regnier, sans profession, 77 ans, veuve Leroy ; Constant Monnier, 28 ans, célibataire ; François Dufresne, menuisier, 42 ans, époux Dallimier ; Edouard Crespelle, commis, 29 ans ; Jean-Marie Le Pierres, manœuvre, 37 ans, célibataire ; Caroline Coeffier, sans profession, 71 ans, veuve Meslé ; Marie-Louise Gourneuf, sans profession, 72 ans, veuve David.

Paramé

PAUVRES CHIENS ! — Par arrêté de M. le Maire de Paramé, les chiens devront être muselés sur le territoire de la commune jusqu'au 16 février prochain inclus.

LE PUITS DE ROCHEBONNE. — La municipalité de Paramé, soucieuse du bien-être de ses administrés, voudrait leur donner l'eau à discrétion. Dans ce but, elle a fait procéder à des études sur divers points du territoire de la commune et creuser des puits dans les endroits désignés par des hommes compétents. A Rochebonne, boulevard Saint-James, on était arrivé à une profondeur de 12 mètres 50, sans trouver une nappe d'eau suffisante. Aussi la satisfaction a-t-elle été grande quand, après quelques nouveaux coups de mine, on a constaté un rendement de vingt barriques par 24 heures. Là encore le succès n'est donc plus douteux.

Guenroc

BOHÉMIENS VOLEURS. — Une bande de bohémiens, composée de 3 hommes et 3 femmes, qui avaient trois voitures, quatre chevaux et un mulet, venait camper ces jours derniers, au soir, dans le bourg de Guenroc. Le lendemain, dès 8 heures du matin, deux de ces femmes nomades se présentèrent chez Mlle Garel, commerçante, et lui offrirent du papier à lettres qu'elle refusa. L'une des bohémiennes demanda alors à acheter de la laine et divers articles de mercerie.

Pendant que Mlle Garel était occupée à montrer ses marchandises, l'autre femme profita de son inattention pour lui soustraire une pièce de satin coton noir de 7 ou 8 mètres et une pièce de coton vichy de 15 mètres, le tout estimé 26 à 27 fr. La commerçante ne s'aperçut du vol que deux heures après ; mais la bande avait déjà levé le camp et avait pris la route de Saint-Jouan-de-l'Isle. Mlle Garel n'eut d'autre ressource que de porter plainte.

Les bohémiens ont dû se diriger sur Saint-Méen.

Jugon.

L'ENNEMI DES CHASSEURS. — Marie-Ange Cantin, cultivateur à Mégrit, n'aime pas qu'on chasse sur les terres de sa ferme et, pour se débarrasser des chasseurs, excite contre les infortunés Nemrod un énorme chien de berger aux crocs menaçants qui les poursuit avec acharnement à une très grande distance.

C'est ainsi que M. Vignes, rentier à Jugon, qui chassait le 27 décembre, avec la permission écrite du propriétaire, M. Haugomar, sur les terres affermées à Cantin, fut suivi pendant un kilomètre par le molosse hargneux. A plusieurs reprises, il fut obligé de le mettre en joue pour l'écarter de sa personne.

Chronique régionale

(De nos correspondants particuliers)

COTES-DU-NORD

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-BRIEUC

AUDIENCE DU 2 JANVIER

POMMERIT-LE-VICOMTE. — *Coups.* — Le nommé Jean-Baptiste Saliou, cultivateur à Pommerit-le-Vicomte, remarié en secondes noces, est inculpé d'avoir porté des coups dépassant la mesure de la correction paternelle à sa fille Marie Saliou, du premier lit. Dans le courant du mois de décembre, il l'a notamment frappée à coup de fouet. La pauvre enfant était couverte d'ecchymoses lorsqu'un médecin fut appelé à lui donner des soins.

Sur la plainte du maire de la commune, une enquête fut ouverte à ce moment, et on apprit que la jeune Saliou, âgée de 13 ans, était journellement frappée à coups de pied et à coups de bâton par son père, à l'instigation de sa marâtre. Cette dernière profitait d'ailleurs souvent de l'absence du père pour la frapper elle-même avec une grande violence, pour les motifs les plus futiles, et la pauvre petite n'avait d'autre ressource que de se sauver chez sa vieille grand'mère.

Saliou était jadis très considéré à Pommerit-le-Vicomte, mais depuis son second mariage il est devenu très violent et est redouté de tous ses voisins. Devant le tribunal il a une attitude des plus piteuses. M. Rioche présente sa défense.

Le tribunal condamne Saliou à 15 jours de prison avec sursis, à 50 francs d'amende et remet la garde de l'enfant à la veuve Moulec, sa grand'mère.

SAINT-BRIEUC. — *Escroqueries.* — Pierre Berthelot, vieillard de 73 ans, a déjà été condamné 9 fois, presque toujours pour escroqueries et presque invariablement dans les mêmes conditions.

Ancien cultivateur aisé, il passe maintenant sa vie en prison. Il se présente chez les cultivateurs en prenant un faux nom, se disant adjoint d'une commune quelconque du département, et être à la recherche d'un cheval volé dont il donne le prétendu signalement.

Comme il est assez beau parleur, il réussit à tromper ses auditeurs, se fait donner asile, se fait servir à boire et à manger et réussit même à se faire prêter de l'argent. Il pousse l'audace jusqu'à donner des rendez-vous pour de prétendus achats de bestiaux et les cultivateurs ne revoient pas Berthelot bien entendu.

Berthelot exerce aussi l'art vétérinaire et vend des drogues dans la composition desquelles rentrent les choses les plus invraisemblables. Lorsque l'on refuse de les lui acheter, il menace de jeter un sort sur le bétail. Beaucoup de fermiers s'y sont laissés malheureusement prendre.

Le tribunal le condamne à 4 mois d'emprisonnement.

PLOUVARA. — *Coups et blessures volontaires.* — Jean-François Le Du, cultivateur à Plouvara, est prévenu d'avoir administré une verte correction et même d'avoir fait des blessures assez graves à Jacques Lainé, journalier, sous le prétexte que ce dernier lui aurait reproché de n'avoir que des filles. Tous deux étaient d'ailleurs influencés par la boisson.

Lainé a la réputation d'être taquin. Le Du, au contraire, a une excellente réputation, ce qui permet au tribunal de ne le condamner qu'à 5 fr. d'amende.

Le Gérant, A. GUILLET

Rennes. — Imp. Bretonne 4, r. de la Chalotais

Etude de Me Léon DALIBOT, notaire à Iffendic.

ADJUDICATION

Le 14 Janvier

à 1 heure en l'Etude

D'un BEL ÉTANG

très poissonneux, bâtiments, terres labourables et pré.

Mise à prix totale : **4140** f.

3360 2—2

Etude de M. GUÉRIN, notaire à Rennes, rue Rallier, 5.

ADJUDICATION

En l'Etude

Le MARDI 14 JANVIER 1902, à 2 heures

D'UNE MAISON ENTIÈRE

Située à Rennes

Rue Vasselot, n° 13

Elevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages, greniers, cour édifiée de divers bâtiments.

Revenu : 3.000 fr.

Mise à prix baissée 38.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me GUERIN.

3339 3—4

Importante Société d'Assurances mutuelles demande AGENTS sérieux et actifs dans tous les cantons d'Ille-et-Vilaine où elle n'est pas déjà représentée. — Fortes commissions. — S'adresser au bureau du journal.

3370 2—4

Vente de Voitures

neuves et d'occasion

2 omnibus, un coupé, victoria-duc, breack-ballon, 12 autres breacks, un panier, charrettes anglaises à 2 et à 4 roues, derbika, voitures pour poneys à 2 et à 4 roues, et autres voitures.

S'adresser chez M. Butel. rue de Dinan, 29.

3311 6—10

Etude de Me GUÉRIN, notaire à Rennes, rue Rallier, n° 5.

A VENDRE

à l'amiable

UN BEAU TERRAIN

A bâtir, situé à **Rennes**, *rue de la Paillette*, contenant environ 1.025 mètres.

Le projet d'élargissement de la rue de la Paillette qui doit s'exécuter prochainement donnera à ce terrain une plus-value considérable.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me GUERIN.

MERCERIE en gros — Maison ayant clientèle en Bretagne demande un VOYAGEUR bien au courant de la partie, ayant des relations et pouvant garantir un chiffre d'affaires,

Ecrire à MM. H et G Desombre à LILLE en indiquant maisons antérieure et joignant références et photographies.

3375 1—1

Comptoir Financier Fr. de Cooman

Agence de Rennes, 9, rue Le Bastard

80 Succursales, Paris, Départements, Etranger

Siège Central à Paris, 130, Rue Réaumur

ACHAT ET VENTE AU COMPTANT

de toutes

VALEURS FRANÇAISES & ÉTRANGÈRES

Paiement sans frais ni commission de tous les coupons français et étrangers

Renseignements sur toutes les valeurs

Vérifications des listes de tirage

Souscription sans frais à toutes les émissions

Surveillance des portefeuilles

ORDRES DE BOURSE

La liquidation de toutes les opérations de vente et d'achat de Titres au porteur peut se faire sans augmentation de prix pour le Client.

TITRES CONTRE ARGENT - ARGENT CONTRE TITRES

La Maison ne reçoit pas de dépôts de Fonds.

2309 45—52

A LA RENOMMÉE

Faïence, Porcelaine, Cristaux

A. HOUSSAIS

Rue Motte-Fablet, 2. — RENNES

Grand choix d'Articles pour Étrennes

ARTICLES pour MM. les Restaurateurs et Débitants

PRIX défiant toute CONCURRENCE

PRÊTS sur signature 4 0[0 écrire Murtuelle, 67, rue faubourg Saint-Denis. Paris.

3278 5—24

MAISON

Orain BOUGEARD

3, rue Beaumanoir

SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX

Layettes

Grande mise en vente des **Articles** pour **Étrennes mouchoirs fantaisie, pochettes, linge de table, service à thé,** etc.

EXPOSITION tous les jours

(3225) 8—10

A LOUER de suite, place de Bretagne, 2 appartements, 3 et 4 pièces, caves, eau, gaz, cabinets privatifs.

S'adresser au bureau du Journal. 3367 3—10

Tribunal de Commerce de Rennes

Liquidation COLOMBEL

1er vérification des créances

Messieurs les créanciers sont invités à se rendre, le vendredi 10 Janvier 1902, à 9 heures 1[2 du matin en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Rennes, sise au Palais de Justice, pour faire vérifier leurs créances sur le sieur Colombel, ex entrepreneur de menuiserie à Rennes, fg d'Antrain 3, et en affirmer la sincérité, s'il y a lieu. Dans le cas où ils n'auraient pas produit les titres, ils sont invités à les remettre dans le plus bref délai entre les mains du Greffier ou du liquidateur, Me Favry arbitre de commerce à Rennes, quai Duguay-Trouin 28.

Le Greffier du Tribunal.

DESPAS.

N.-B.—Les procurations délivrées par les créanciers doivent être enregistrées et contenir spécialement le pouvoir d'affirmer la sincérité de la créance. 3373 1—1

A VENDRE

Par adjudication

En l'étude de Me MOY, notaire à Cancale le MARDI 14 JANVIER 1902, à deux heures après midi ; une chambre au premier étage d'une maison située à Cancale rue du Port, appartenant à M. Théodore Delaroque.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me Moy.

3369 1-2

ADJUDICATION

Étude de Me Le MASSON, notaire à St Malo. MARDI, 28 JANVIER 1902, 2 heures.

1er Maison à St Malo rue Thevenard, 7.

2e Maison à St Malo rue de la Harpe, 5.

3378 1—2

A CEDER Commerce de **VOITURES** de REMISE. 37 ans d'existence 7 voitures, 5 chevaux. Le tout en très bon état. Prix demandé 7.000 fr. valeur du matériel. S'adresser à M. FERRÉ, pass. d'Orléans, Nantes.

3374 1—1

Vin rouge ext. de qual. **13** fr. l'hect. en gare départ

Échantillon gratis, PEYBERNES, propétaire-vitiriculteur à Tournefeuille. (Haute-Garonne)

Etudes de Me P. FLEURY avoué, et de Me BAUDOIRE notaire à Rennes.

VENTE

sur

Conversion de Saisie immobilière

En l'Etude de Me BAUDOIRE, notaire à Rennes, rue de Rohan, n° 2, le MERCREDI 15 JANVIER 1902, à 2 heures après-midi.

Désignation :

Rue Le Bastard, n° 4, à Rennes

1er lot. — Premier étage de ladite maison, caves, mansardes, etc.

Revenu 1.375 fr. — Mise à prix..... 18.000 francs

2e lot. — Remise et écurie, grenier, cour privative.

Revenu 300 fr. — Mise à prix..... 3.500 francs

Faculté de réunion

Pour renseignements, s'adresser à Me FLEURY et LECOQ, avoués, et Me BAUDOIRE, notaire à Rennes.

3381 1—1

UN VOYAGEUR sérieux, étant disponible pour le 1er janvier, demande place en titre dans bonne maison de vins et spiritueux de Rennes ou la région.

Possédant clientèle permettant de faire un chiffre n'acceptera que des offres sérieuses.

S'adresser au Bureau du journal. 3294 4—6

A LOUER

Immédiatement

Le MANOIR de PRAT-CARRIC

En Plounévez-Moëdec

écurie, remises et dépendances de un hectare environ dont partie sous jardin.

Cette propriété est située à un kilomètre du bourg de Plounévez-Moëdec et à sept kilomètres de la gare de Plouaret.

S'adresser à M. O'Rorke, banquier, à Saint-Servan, ou à Me des Cognets, à Plounévez-Moëdec. 3255 1—10

Extraits des DERNIÈRES PUBLICATIONS

M. J. GUIBERT
PRÊTRE DE SAINT-SULPICE
HISTOIRE DE St JEAN-BAPTISTE de la SALLE
FONDATEUR de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes
In-8° raisin, portrait. 6 fr.

R. P. LECANUET
DE L'ORATOIRE
MONTALEMBERT
TOME III
L'ÉGLISE & LE SECOND EMPIRE
In-8° écu.. 5 fr.
Tome I..... 5 fr.
Tome II..... 5 fr.

R. P. BARBIER, S. J.
MON CRIME
Allocutions de Collège
In-12. 3 fr. 50

ABBÉ DÉSERS
CURÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, A PARIS
LE CHRIST JÉSUS
In-12... 2 fr. 50

(1800) **Mgr BAUNARD** (1900)
UN
SIÈCLE DE L'ÉGLISE DE FRANCE
In-4° avec 24 portraits et un fac-simile hors texte
Broché.... 15 fr. — Demi-chagrin.... 21 fr. — Demi-maroquin.... 30 fr.

HISTOIRE DE LA Vble M. MADELEINE-SOPHIE BARAT
FONDATRICE DE LA SOCIÉTÉ DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS
2 vol. in-4° illustré. Reliure toile. 25 fr. — Reliure demi-chagrin. 32 fr. 50

ABBÉ PLANUS
PAGES D'ÉVANGILE
TOME II
RÉCITS & PARABOLES
In-12..... 3 fr.
Tome I..... 3 fr.
LE PRÊTRE
Tome I. 3 fr. — Tome II. 3 fr.
Tome III. 3 fr.

CH. POUSSIELGUE, *Éditeur*
Rue Cassette, 15, PARIS
RR. PP. CADET & THOMAS
MADAGASCAR
Histoire et Géographie élémentaires
TEXTE FRANÇAIS ET MALGACHE
In-4° avec 16 cartes et plans et 60 gravures..... 4 fr.

R. P. TERRADE
DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE
Éducation & Patriotisme
Discours et Conférences
In-12..... 3 fr.

LE MONDE CATHOLIQUE ILLUSTRÉ
Revue paraissant le 15 et le 30 de chaque mois
Un An..... 24 fr. | Trois Mois..... 7 fr.
Six Mois..... 12 fr. | Le Numéro..... 1 fr. 25

Etablissement d'Horticulture

Spécialité de Fleurs naturelles

Vve LANSEZEUR

8, rue d'Inkermann, 8, RENNES

Bouquets, Corbeilles, Couronnes, etc...

Décoration pour Soirées et pour Mariages

Grand choix de Plantes pour appartements

Pendant tout l'hiver, fleurs de Nice et de Paris.

RENNES Compagnie Linière de Bretagne RENNES

place Saint-Sauveur, 4 et 6, rue Duguesclin,

GRANDS MAGASINS DE TISSUS

IMMENSE ASSORTIMENT

OCCASIONS UNIQUES 30 pour cent meilleur marché que partout ailleurs. En couvertures de laine blanche et de couleur — Couvre-pieds cretonne et simili soie —Carpettes, foyers, descentes de lits. Tapis de Table, nappes de famille. Imitation parfaite du Linge garantie sur facture, nattes de Chine etc.

Rayon spécial de Couvertures de voyage et d'écurie

Maison de confiance vendant extrêmement bon marché. — Au comptant 5 0[0 d'escompte

DEPUIS SA FONDATION EN 1881 LA MAISON A TOUJOURS FERMÉ ENTIEREMENT TOUS LES DIMANCHES

AUX FRÈRES PROVENÇAUX

VINS EN GROS

ENTREPOT

Rue Victor Hugo

VINS EN DETAIL

RENNES

6, Rue de Bourbon

Grands Vins de Bordeaux et Bourgogne

CHAMPAGNE DES PREMIÈRES MARQUES

Terrines de Foie Gras de la Maison Henry de Strasbourg (vendues garanties). Terrines de Perdreaux et de Gibier de Ruffec. Desserts de toutes sortes.

HALLE DU BON MARCHE

Maison ELIE JACQUART de Bain

RENNES — 10, Place de Bretagne, 10 — RENNES

Avis aux Acheteurs --- VENTE EXTRAORDINAIRE d'ici le 2 Février

Vente de Confiance à prix fixe — Escompte 5 0[0 — **5 0[0** d'Escompte et **5 0[0** d'Etrennes

Attention ! Les Acheteurs choisissent eux-mêmes leurs Etrennes. — Malgré les bas prix, il y a 5 0[0 d'Etrennes. — N'achetez Rien ! n'achetez Pas ! N'achetez Jamais ! sans faire une visite à la Halle du Bon Marché, sans vous rendre compte en comparant les prix. — Plus de 2000 coupons de lainages pour robes, châles, tabliers, sont sacrifiés. — C'est la seule Maison qui défie toute concurrence ! — Tous les articles sont vendus bien moins cher qu'à Paris ! — 40 0[0 meilleur marché que partout ailleurs ! — Grande économie pour tous les acheteurs ! — A vous acheteurs d'en profiter. *Pour cause d'agrandissement, tous les jours, SOLDE DE COUPONS.* — On rend l'argent à qui trouvera meilleur marché.

Même Maison ELIE JACQUART, à Bain, rue de Nantes, près l'Eglise

Pendant la saison des Etrennes, le magasin sera ouvert le Dimanche jusqu'à 4 heures, afin de permettre à tout le monde de profiter de ces occasions extraordinaires à des prix qu'on n'a jamais vus !